



Rapport actuariel

du Régime québécois
d'assurance parentale
au 31 décembre

2007

Ce document a été produit par le Bureau de l'actuaire en chef
du Conseil de gestion de l'assurance parentale

Pour obtenir un exemplaire du présent rapport, veuillez vous adresser au :

Bureau de l'actuaire en chef
Conseil de gestion de l'assurance parentale
1122, Grande-Allée Ouest, bureau 104
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : 418 643-1009
Courriel : cgap@cgap.gouv.qc.ca

Ce document est disponible sur le site Internet du Conseil de gestion de l'assurance parentale :

www.cgap.gouv.qc.ca

Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie,
à condition que la source soit mentionnée

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
ISBN 978-2-550-52942-2 (Relié)
ISBN 978-2-550-52943-9 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2008
ISSN 1916-2030 (Relié)
ISSN 1916-2049 (PDF)

© Gouvernement du Québec

Monsieur Sam Hamad
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale au 31 décembre 2007 que le Conseil de gestion de l'assurance parentale a fait préparer conformément à l'article 86 de la Loi sur l'assurance parentale.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Geneviève Bouchard
Présidente-directrice générale

Madame Geneviève Bouchard
Présidente-directrice générale
Conseil de gestion de l'assurance parentale

Madame la Présidente-Directrice générale,

Conformément à l'article 86 de la Loi sur l'assurance parentale et au mandat que vous m'avez confié, j'ai le plaisir de vous transmettre le deuxième rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale.

Ce rapport a été produit sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2007, afin d'estimer les revenus et les dépenses du régime ainsi que les effets à long terme sur l'accumulation du Fonds d'assurance parentale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente-Directrice générale, mes salutations distinguées.

Frédéric Allard, FSA, FICA
Actuaire en chef

Table des matières

1. Objectif du rapport.....	1
2. Notes explicatives	2
3. Introduction.....	3
4. Contexte du RQAP et ses dispositions	4
5. Clientèles du RQAP	9
6. Hypothèses actuarielles	11
7. Approche utilisée.....	25
8. Solde du Fonds d'assurance parentale au 31 décembre 2007.....	28
9. Résultats des projections actuarielles.....	29
10. Facteurs de risque	32
11. Conclusion	35
12. Opinion actuarielle.....	36
13. Remerciements	37
Annexe 1 — Les dispositions du régime.....	41
Annexe 2 — Les hypothèses actuarielles.....	47
Annexe 3 — L'analyse de sensibilité des résultats de l'évaluation actuarielle.....	53
Annexe 4 — La conciliation des projections actuarielles	61

Liste des tableaux

Tableau 1	Durée des prestations et niveaux de remplacement de revenu - RQAP	6
Tableau 2	Taux de cotisation au RQAP, 2007 à 2009.....	8
Tableau 3	Projection des ISF et du nombre de naissances au Québec	14
Tableau 4	Identification des prestataires par « naissance-RQAP ».....	15
Tableau 5	Identification des prestataires par « adoption-RQAP ».....	16
Tableau 6	Nombre de prestataires par année d'« événements-RQAP »	16
Tableau 7	Durée des prestations par « événement-RQAP ».....	17
Tableau 8	Hypothèse d'augmentation du RHM	18
Tableau 9	Hypothèse d'augmentation du volume de rémunération assurable.....	20
Tableau 10	Résumé des hypothèses utilisées	24
Tableau 11	FAP au 31 décembre 2007	28
Tableau 12	Projections actuarielles sur base de cohorte.....	29
Tableau 13	Projections actuarielles sur base de liquidités.....	30
Tableau 14	Période de référence selon le type de revenu considéré.....	41
Tableau 15	Période de prestations selon le type de prestations.....	42
Tableau 16	Hypothèses utilisées pour les tests de sensibilité	54
Tableau 17	Résultats des tests de sensibilité.....	57
Tableau 18	Test de sensibilité du remboursement au gouvernement fédéral	58
Tableau 19	Conciliation des projections actuarielles	63

Liste des illustrations

Illustration 1	Modèle d'affaires du RQAP.....	5
Illustration 2	Distribution du nombre de travailleurs selon le revenu en 2006.....	10
Illustration 3	Évolution du nombre de naissances enregistrées au Québec.....	12
Illustration 4	Indice synthétique de fécondité du Québec	13
Illustration 5	Rythme d'encaissement et de décaissement des flux financiers	26
Illustration 6	Hypothèses de répartition des naissances selon la présence des parents .	47
Illustration 7	Hypothèses situation 1	48
Illustration 8	Hypothèses situation 2	48
Illustration 9	Hypothèses situation 3	49
Illustration 10	Hypothèses situation 4	49
Illustration 11	Hypothèses situation 5	50
Illustration 12	Hypothèses comportement – Adoptions.....	50

Rapport actuariel

1. Objectif du rapport

Selon l'article 86 de la Loi sur l'assurance parentale (LAP), le Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP) doit faire préparer une évaluation actuarielle de l'application de cette loi et des conséquences sur le Fonds d'assurance parentale (FAP). Cette évaluation doit être produite annuellement. Elle doit faire état de la situation financière du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) au 31 décembre de chaque année. Le rapport doit être produit dans l'année civile suivante, de sorte qu'il soit disponible avant la fin de cette année-là.

Le rapport doit contenir notamment, pour chacune des cinq années subséquentes, une estimation des revenus et des dépenses du RQAP ainsi qu'une étude à long terme sur l'accumulation de la réserve.

Le mandat de la production de l'évaluation actuarielle et du rapport qui s'ensuit a été confié au Bureau de l'actuaire en chef du CGAP.

Le présent document est le deuxième rapport d'évaluation actuarielle du RQAP depuis sa mise en place, le 1^{er} janvier 2006. Il présente la situation financière du régime au 31 décembre 2007 ainsi qu'une projection des entrées et des sorties de fonds pour les cinq prochaines années, soit de 2008 à 2012, ainsi que les effets sur l'accumulation du FAP.

Le présent rapport n'a pas pour objectif de déterminer les taux de cotisation pour les prochaines années. Il vise à permettre aux cotisants et à la population intéressée d'obtenir de l'information sur la situation financière actuelle et projetée du RQAP.

2. Notes explicatives

Les informations financières contenues dans le présent document peuvent ne pas correspondre à celles des états financiers du FAP au 31 décembre 2007, puisque l'approche adoptée pour l'évaluation actuarielle du RQAP prend en compte en majorité des informations financières sur base de liquidités. Il s'agit donc de se limiter aux sommes réellement disponibles pour assurer le paiement des prestations et les frais d'administration afférents. Quant aux états financiers, ils suivent les principes comptables généralement reconnus où une comptabilité d'exercice est utilisée.

Ce rapport s'appuie sur les dispositions du RQAP en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Par ailleurs, la décision du gouvernement concernant la hausse des taux de cotisation à partir du 1^{er} janvier 2009 a été considérée.

Un certain nombre de sigles et d'acronymes sont utilisés dans ce document. En voici la description :

CDP	Caisse de dépôt et placement du Québec
CGAP	Conseil de gestion de l'assurance parentale
CSST	Commission de la santé et de la sécurité au travail
EFCQ	Entente finale Canada-Québec
FAP	Fonds d'assurance parentale
ISF	Indice synthétique de fécondité
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LAP	Loi sur l'assurance parentale
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
PCAA	Papier commercial adossé à des actifs
RAE	Régime d'assurance-emploi
RHM	Revenu hebdomadaire moyen
RQ	Revenu Québec
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec

3. Introduction

Une des pierres angulaires du suivi de la situation financière du RQAP est la production de l'évaluation actuarielle du régime. Cet outil indépendant de reddition de comptes est prévu dans les dispositions légales du régime. Il répond à la nécessité d'obtenir une vision sur plus d'une année de l'évolution de la situation financière du RQAP. Le régime ayant maintenant plus de deux années d'existence, l'expérience accumulée peut servir de base de plus en plus crédible dans la projection des entrées et des sorties de fonds des prochaines années.

Le Rapport actuariel du RQAP au 31 décembre 2007 présente tout d'abord un résumé des dispositions du régime et identifie les clientèles prestataires et cotisantes. Par la suite, les hypothèses utilisées, une description de l'approche actuarielle retenue et les résultats des projections actuarielles sont exposés. Un sommaire des différents facteurs de risque susceptibles d'avoir des répercussions sur la situation financière du RQAP, la conclusion et l'opinion actuarielle figurent ensuite. Finalement, des précisions sur les dispositions du régime, l'illustration de certaines hypothèses actuarielles, une analyse de sensibilité des résultats et une conciliation des projections actuarielles entre l'évaluation au 31 décembre 2006 et celles au 31 décembre 2007 sont présentées en annexe.

4. Contexte du RQAP et ses dispositions

4.1 Le contexte

Le RQAP remplace la partie du Régime d'assurance-emploi (RAE) qui prévoit des prestations de remplacement de revenu lors de l'arrivée d'un nouvel enfant, comprenant les prestations de maternité, parentales et d'adoption pour les résidents québécois. À cet effet, l'Entente finale Canada-Québec (EFCQ) a été conclue le 1^{er} mars 2005 entre les deux niveaux de gouvernement. En vertu de cette entente, le gouvernement fédéral convient, entre autres, d'un rabais du taux de cotisation au RAE pour les cotisants québécois. Cette entente a permis au Québec de créer son propre régime d'assurance parentale, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006.

Le modèle de gestion du RQAP se compose d'une structure qui mérite d'être décrite pour bien comprendre le rôle des différents intervenants.

Le CGAP est un organisme autonome qui a notamment pour fonctions :

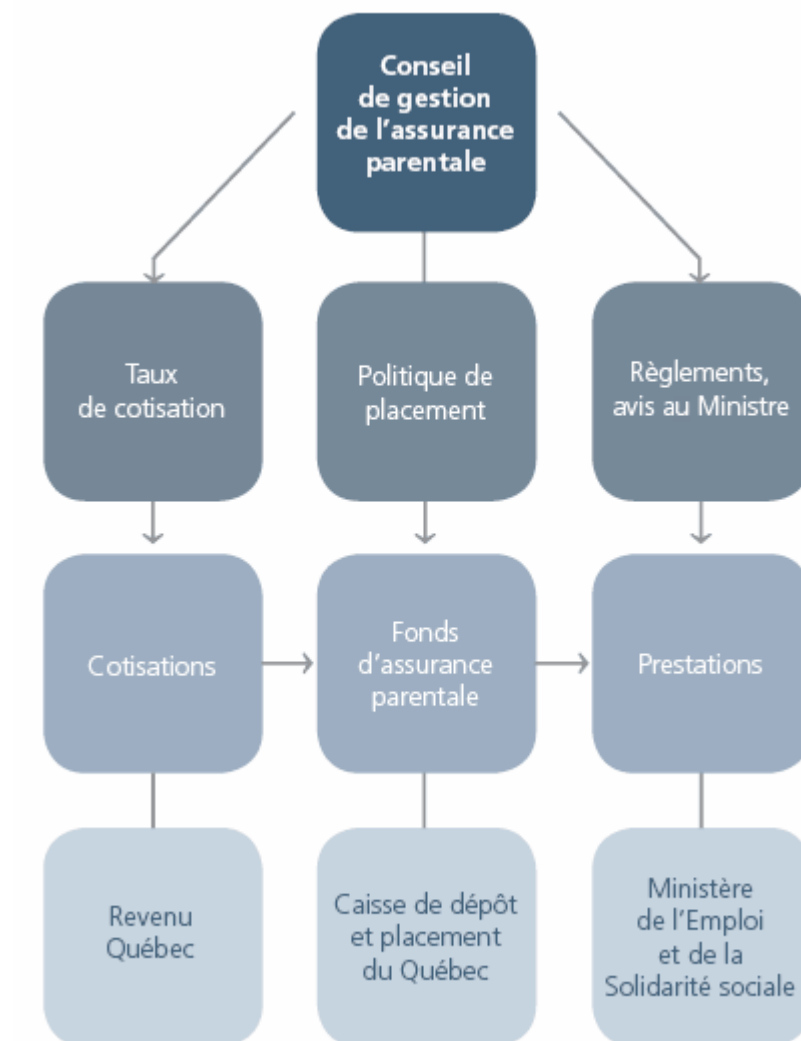
- d'assurer le financement du RQAP;
- de s'assurer du paiement des prestations du régime;
- d'administrer, à titre de fiduciaire, le FAP;
- de réaliser tout mandat que lui confie le gouvernement;
- d'adopter les règlements nécessaires à l'administration du régime en ce qui concerne, notamment, la fixation des taux de cotisation et des conditions d'attribution des prestations.

Des ententes de services administratifs sont conclues avec les ministères et les organismes ayant l'expertise nécessaire et disposant de réseaux établis, soit :

- le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), pour l'administration du régime, le versement des prestations et les relations avec la clientèle;
- Revenu Québec (RQ), pour la perception des cotisations du régime et le traitement fiscal;
- la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), pour la gestion du fonds de réserve.

Le RQAP est géré comme un régime public d'assurance financé à partir des cotisations et des revenus de placement réalisés par le FAP. L'illustration 1 présente cette structure établie comparable à un régime d'assurance.

Illustration 1 – Modèle d'affaires du RQAP



4.2 Les dispositions du régime

Les dispositions du RQAP sont décrites dans la Loi sur l'assurance parentale (LAP) et ses règlements d'application. Des normes administratives ont été élaborées par les entités responsables de l'administration des prestations (MESS) et de la perception des cotisations (RQ) pour en faciliter l'application. La présente section résume les principales dispositions du régime. L'annexe 1 ajoute et précise davantage certaines dispositions.

4.2.1 Les prestations du RQAP

Le RQAP prévoit le versement de prestations de remplacement de revenu à tous les parents admissibles qui accueillent un nouvel enfant et qui se prévalent d'un congé de maternité, de paternité, d'adoption ou d'un congé parental, durant lequel ils s'absentent du travail.

Les principales conditions d'admissibilité aux prestations du régime sont les suivantes :

- être résident du Québec;
- être le parent d'un enfant né ou adopté le ou après le 1^{er} janvier 2006;
- avoir gagné un revenu admissible d'au moins 2 000 \$ au cours de la période de référence;
- être en arrêt de rémunération.

Le revenu admissible d'une personne correspond à l'ensemble de ses revenus de travail à l'égard d'un ou des emplois pour un salarié et des revenus nets d'entreprise pour un travailleur autonome.

Différents types de prestations sont prévus au RQAP :

- des prestations de maternité exclusives à la mère (naissance);
- des prestations de paternité exclusives au père (naissance);
- des prestations parentales partageables entre les parents de l'enfant (naissance);
- des prestations d'adoption partageables entre les parents de l'enfant.

Les prestations de remplacement de revenu ainsi que leur durée de paiement sont déterminées selon deux options : le régime de base et le régime particulier. Le tableau 1 décrit ces deux options.

Tableau 1 – Durée des prestations et niveaux de remplacement de revenu - RQAP

Types de prestations	Régime de base		Régime particulier	
	Nombre maximal de semaines de prestations	Pourcentage du RHM	Nombre maximal de semaines de prestations	Pourcentage du RHM
Maternité	18	70 %	15	75 %
Paternité	5	70 %	3	75 %
Parentales	7 25	70 % 55 %	25	75 %
Adoption	12 25	70 % 55 %	28	75 %

Le choix de l'option est une décision qui implique le couple. Le choix est déterminé par le premier des deux parents qui reçoit les prestations, ce qui, par conséquent, lie l'autre parent. Le choix du régime est irrévocable et s'applique à tous les types de prestations pour le même événement (naissance ou adoption).

Le revenu hebdomadaire moyen (RHM) est établi en fonction d'une période de référence contemporaine à la date d'arrêt de rémunération. De façon générale, pour les salariés, ce sont les 26 dernières semaines avec du revenu assurable qui sont utilisées pour établir le RHM.

Le revenu maximal annuel assurable est le même que celui qui est déterminé par la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST), soit 59 000 \$ en 2007 et 60 500 \$ en 2008.

Aucune indexation des prestations en cours de paiement n'est prévue.

Des précisions additionnelles sur les dispositions du RQAP apparaissent à l'annexe 1.

4.2.2 Les sources de revenus du RQAP

Le RQAP est géré comme un régime public d'assurance financé à partir des cotisations et des revenus de placement réalisés par le FAP. Les dispositions de la LAP prévoient également d'autres sources de financement, y compris gouvernementales.

En vertu de la loi, c'est le CGAP qui fixe par règlement les taux de cotisation au RQAP. Ce règlement est soumis à l'approbation du gouvernement.

La rémunération assurable correspond globalement au revenu de travail des salariés et au revenu net d'entreprise pour les travailleurs autonomes. Le revenu maximal annuel assurable est le même que celui déterminé aux fins des prestations.

Les dispositions du régime prévoient des taux de cotisation distincts pour les différents types de cotisants, soit les salariés, les employeurs et les travailleurs autonomes. Le processus de révision des taux de cotisation est un exercice annuel qui doit être conclu au 15 septembre de l'année civile qui précède l'année d'application des nouveaux taux. Les taux de cotisation applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 ont été déterminés par la décision du Conseil des ministres publiée dans la *Gazette officielle du Québec* le 10 septembre 2008.

Le tableau 2 présente les taux de cotisation pour les années 2007 à 2009.

Tableau 2 – Taux de cotisation au RQAP, 2007 à 2009

Types de cotisant	2007	2008	2009
Salariés	0,416 %	0,450 %	0,484 %
Employeurs	0,583 %	0,630 %	0,677 %
Travailleurs autonomes	0,737 %	0,800 %	0,860 %

Les revenus de placement sont ceux principalement générés par la CDP conformément à la politique de placement adoptée par le CGAP en décembre 2005. D'autres revenus de placement proviennent des divers instruments reliés à la gestion financière du régime.

5. Clientèles du RQAP

La préparation de l'évaluation actuarielle s'appuie, entre autres, sur les données administratives provenant des deux organisations responsables de l'administration du RQAP : le MESS pour l'administration des prestations et RQ pour la perception des cotisations. Des ententes de services administratifs entre le CGAP et les deux organisations précisent les modalités quant à la transmission des données et au respect des dispositions à l'égard de la protection des renseignements personnels.

5.1 La clientèle prestataire du RQAP

Les prestataires de l'ensemble des événements de l'année 2006 (notion de cohorte) ayant donné lieu à des prestations du RQAP (« événements-RQAP ») ont maintenant écoulé leurs droits aux prestations (en excluant certaines exceptions de prolongation de période de prestations). Des extractions aux systèmes d'administration du MESS ont été effectuées afin d'établir un portrait de la clientèle prestataire du RQAP pour cette cohorte. Divers tests de validation de données ont été effectués pour s'assurer de la cohérence générale des informations.

Un document intitulé *Rapport sur le portrait de la clientèle du Régime québécois d'assurance parentale – 2006* a été produit par le Bureau de l'actuaire en chef du CGAP à partir de cette source d'information. Ce document analyse, entre autres :

- le nombre d'« événements-RQAP »;
- le nombre de prestataires par « événement-RQAP »;
- le régime choisi;
- la durée des prestations utilisée;
- le partage des prestations parentales;
- le niveau du revenu hebdomadaire moyen (RHM) des prestataires.

Ce document, disponible sur le site Internet du CGAP, a constitué un intrant important à l'élaboration des hypothèses actuarielles concernant le comportement anticipé des prestataires pour la période de projection de la présente évaluation actuarielle.

5.2 La clientèle cotisante du RQAP

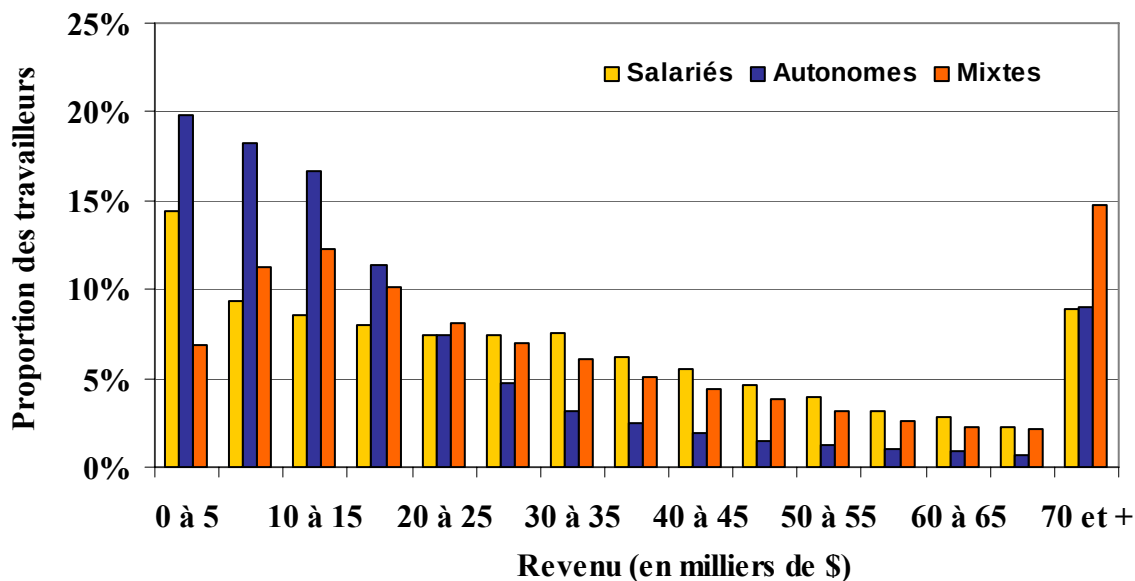
Des informations provenant des années fiscales 2000 à 2006 ont été utilisées pour établir le portrait de la clientèle cotisante au RQAP.

Les cotisants sont issus de toute la population active québécoise. On y compte environ 300 000 employeurs, 3 600 000 travailleurs salariés et 250 000 travailleurs autonomes.

On dénombre, parmi les cotisants, environ 150 000 travailleurs qui reçoivent un revenu de travail à titre de salarié tout en déclarant un revenu net d'entreprise au cours d'une même année civile. Ces cotisants sont considérés comme des cotisants mixtes. En effet, ces personnes cotisent selon le taux de cotisation des salariés sur la portion de leur revenu reliée au travail en tant que salarié et selon le taux de cotisation des travailleurs autonomes sur la portion de leur revenu net d'entreprise déclaré aux autorités fiscales. La notion de revenu maximal annuel assurable s'applique à l'ensemble de ces revenus (revenu de travail et revenu net d'entreprise).

L'illustration 2 présente la distribution du nombre de travailleurs québécois selon leur revenu, par type de travailleurs.

Illustration 2 – Distribution du nombre de travailleurs selon le revenu en 2006



6. Hypothèses actuarielles

La projection des entrées et des sorties de fonds du régime sur une période de cinq années requiert l'établissement d'hypothèses quant au coût des prestations, au volume de rémunération assurable sur lequel sont prélevées les cotisations, au montant des frais d'administration ainsi qu'aux revenus de placement réalisés par le FAP.

L'élaboration des hypothèses actuarielles a été effectuée sans ajout de marges explicites pour conservatisme. Par conséquent, l'ensemble des hypothèses utilisées correspond globalement à la meilleure estimation des risques financiers affectant le financement du régime.

Les quatre grandes catégories de risques financiers auxquels est soumis le RQAP sont les suivantes :

- l'expérience du régime;
- l'environnement économique;
- les opérations administratives et financières;
- le rendement du FAP.

Une analyse de chacun de ces risques financiers a été effectuée à la lumière de l'expérience des deux premières années de fonctionnement du RQAP.

Étant donné que la période de prestations peut s'étendre sur plus d'une année (dans le cas d'une naissance, 16 semaines avant la date prévue d'accouchement jusqu'à 52 semaines après l'arrivée de l'enfant), une forte proportion des prestataires reliés aux événements (naissances et adoptions) de 2007 continuent de toucher des prestations au cours de l'année 2008.

L'analyse de l'expérience des dix-sept premières cohortes mensuelles d'« événements-RQAP » (de janvier 2006 à mai 2007) à l'égard du comportement des prestataires a permis de moduler les hypothèses actuarielles sur des bases plus crédibles. La reconnaissance de certaines tendances a également été appliquée. L'élaboration des hypothèses a été effectuée en lien avec l'objectif de l'évaluation actuarielle qui est de projeter les flux financiers pour les années 2008 à 2012.

6.1 Expérience du régime

L'expérience du régime a une influence directe sur le coût des prestations.

Que ce soit pour une naissance ou pour une adoption, le RQAP offre le choix entre deux options : le régime de base et le régime particulier. Chaque option a ses particularités, tant pour la durée des prestations que pour le pourcentage de remplacement du revenu assurable. Un résumé des principales dispositions du RQAP est présenté à la section 4 du rapport.

Les éléments affectant le coût des prestations du RQAP et sur lesquels des hypothèses doivent être formulées sont essentiellement les suivants : le nombre de prestataires, le choix de l'option, la durée et le niveau des prestations.

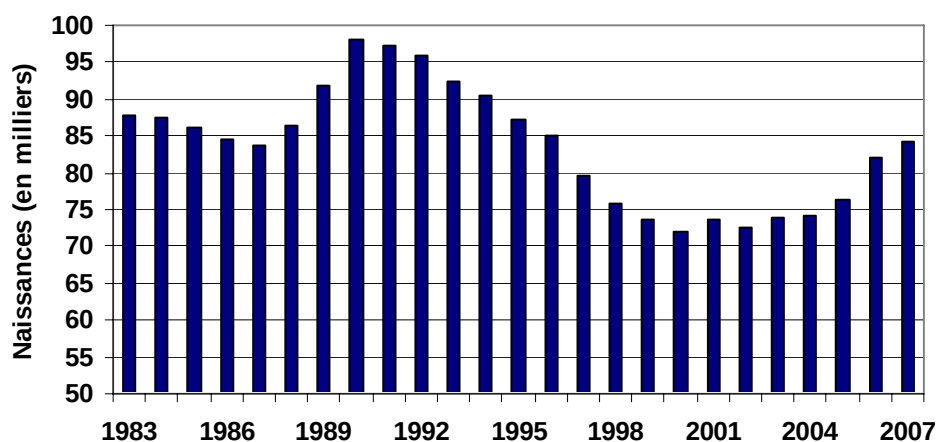
6.1.1 Le nombre de prestataires

Le nombre de prestataires est influencé par le nombre d'événements, le taux de participation lié à ces événements au RQAP ainsi que le nombre de prestataires par événement.

Les naissances

Selon les informations de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le Québec a enregistré 84 300 naissances en 2007¹, soit environ 2,9 % de plus qu'en 2006. Cette hausse s'ajoute à celle de 7,4 % qui a eu lieu en 2006. L'illustration 3 montre l'évolution du nombre de naissances enregistrées au Québec depuis les vingt-cinq dernières années.

Illustration 3 – Évolution du nombre de naissances enregistrées au Québec (1983 à 2007)



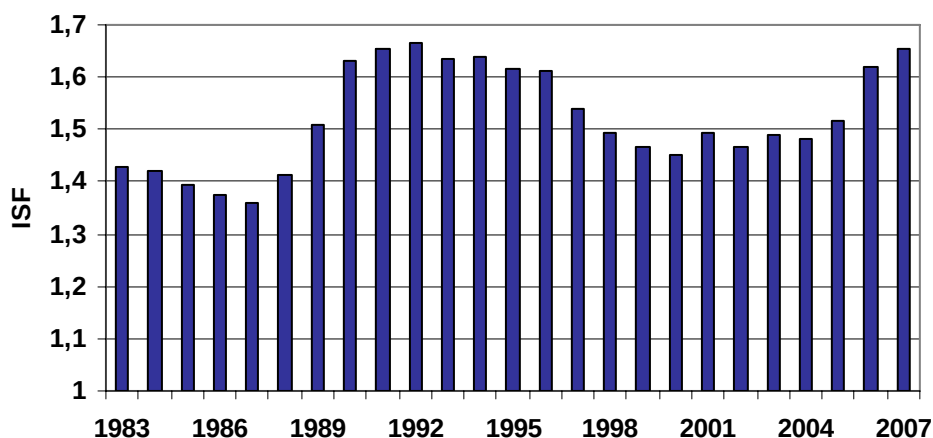
Source : Institut de la statistique du Québec, données démographiques mensuelles au 5 août 2008.

¹ Institut de la statistique du Québec, données démographiques mensuelles au 5 août 2008.

L'ISQ a rendu publique une estimation du nombre de naissances enregistrées au cours des cinq premiers mois de 2008². Quoique cette information soit provisoire et fragmentaire, elle laisse entrevoir une augmentation du nombre de naissances en 2008 par rapport à 2007.

L'ISQ a également estimé à 1,654³ l'indice synthétique de fécondité (ISF) au Québec pour l'année 2007. L'hypothèse utilisée dans la dernière évaluation actuarielle du RQAP pour la période de projection 2007-2012 était un ISF de 1,65. L'illustration 4 montre les ISF enregistrés au Québec depuis les vingt-cinq dernières années.

Illustration 4 – Indice synthétique de fécondité du Québec (1983 à 2007)



Source : Institut de la statistique du Québec, données au 3 juin 2008.

On remarque que l'ISF n'est pas stable dans le temps. Il a une tendance particulièrement à la hausse au cours des dernières années quoique le rythme d'augmentation semble diminuer. Il n'y a pas de consensus parmi les démographes concernant la cause de cette augmentation. Les différents programmes gouvernementaux instaurés au cours des dernières années, dont le RQAP, font partie des moyens mis en place pour concilier le travail et la famille. Des considérations d'ordre sociologique sont également avancées, telles que les valeurs qui sont chères aux jeunes générations. On remarque en effet que le désir de fonder une famille ainsi que la recherche d'un équilibre entre la vie professionnelle et familiale se démarquent particulièrement par rapport aux valeurs des générations antérieures⁴.

² Institut de la statistique du Québec, données démographiques mensuelles au 5 août 2008.

³ Institut de la statistique du Québec, Taux de fécondité selon le groupe d'âge de la mère, indice synthétique de fécondité et âge moyen à la maternité, 1951-2007, données au 3 juin 2008.

⁴ Workopolis 2006 – Sondage canadien, *L'Actualité* – janvier 2008.

Il n'y a pas non plus de consensus sur la projection de l'ISF au cours des prochaines années. Certains considèrent que l'augmentation perdurera alors que d'autres anticipent une réduction graduelle de l'ISF sur une certaine période vers une moyenne à long terme. Il est important de noter que la présente évaluation a un horizon de projection relativement court en comparaison avec les autres organisations qui effectuent des projections démographiques.

La notion de descendance finale permet de prendre un certain recul par rapport à la mesure de l'ISF en examinant la descendance des femmes qui ont achevé leur période féconde. En effet, malgré la volatilité annuelle de l'ISF, l'ISQ indique que la descendance finale mesurée pour les femmes nées entre 1950 et 1957 et la descendance finale estimée pour les femmes nées entre 1958 et 1967 se situent toujours entre 1,60 et 1,70 enfant⁵.

Pour la présente évaluation actuarielle, l'hypothèse du nombre de naissances est établie sur la base d'un ISF moyen terme (2010 à 2012) à 1,65. Selon les informations fragmentaires des premiers mois de naissances de 2008 enregistrées par l'ISQ, il est anticipé que l'ISF atteigne 1,70 en 2008. L'ISF de 2009 correspond à l'interpolation linéaire entre l'ISF projeté pour 2008 et l'ISF moyen terme retenu, soit 1,675.

Le tableau 3 illustre les ISF et le nombre projetés de naissances en utilisant comme point de départ la structure par âge de la population du Québec au 1^{er} juillet 2006 de Statistique Canada, sa projection dans le futur et en appliquant des taux de fécondité par groupe d'âge correspondant à l'estimation retenue des ISF pour les années 2008 à 2012.

Tableau 3 – Projection des ISF et du nombre de naissances au Québec

Année	ISF	Naissances
2008	1,70	87 300
2009	1,675	86 300
2010	1,65	85 400
2011	1,65	85 700
2012	1,65	85 900

L'hypothèse du nombre de naissances est sans doute l'une des hypothèses les plus importantes et les plus réactives sur la situation financière du RQAP. C'est pourquoi une analyse de sensibilité inclut une section sur un développement à la hausse ou à la baisse de l'ISF au cours des prochaines années.

⁵ *Le Bilan démographique du Québec*, édition 2007, Chantal Girard, Institut de la statistique du Québec

Le taux de participation

Le taux de participation se définit comme la proportion des naissances pour lesquelles des prestations du RQAP sont versées. Ce sont, entre autres, les modalités reliées à l'admissibilité aux prestations qui viennent moduler cette hypothèse, et ce, en lien avec les conditions du marché du travail.

À l'analyse des 24 premières cohortes mensuelles d'« événements-RQAP », l'hypothèse du taux de participation au régime est établie à 83 %.

L'application du produit du nombre projeté de naissances au taux de participation permet d'obtenir la projection des « naissances-RQAP ».

Le nombre de prestataires par « naissance-RQAP »

Le tableau 4 illustre l'hypothèse reliée au nombre et à l'identification des prestataires en fonction des « naissances-RQAP ».

Tableau 4 – Identification des prestataires par « naissance-RQAP »

Identification des prestataires	Proportion
Les deux parents prestataires	62 %
La mère prestataire seulement	29 %
Le père prestataire seulement	9 %

Selon cette hypothèse, il est anticipé que chacune des « naissances-RQAP » génère des prestations à 1,62 parent.

Le nombre de prestataires par « adoption-RQAP »

Selon les informations répertoriées, le nombre de prestataires reliés à une adoption compte pour environ 1 % des prestataires.

Il est anticipé que 710 adoptions généreront des prestations à 850 parents pour chacune des années de la période de projection. Le tableau 5 illustre l'hypothèse reliée au nombre et à l'identification des prestataires en fonction des « adoptions-RQAP ».

Tableau 5 – Identification des prestataires par « adoption-RQAP »

Identification des prestataires	Proportion
Les deux parents prestataires	20 %
La mère prestataire seulement	66 %
Le père prestataire seulement	14 %

Selon cette hypothèse, il est anticipé que chacune des « adoptions-RQAP » génère des prestations à 1,20 parent.

Le nombre total de prestataires

Le tableau 6 illustre le nombre projeté de prestataires par année d'« événements-RQAP ».

Tableau 6 – Nombre de prestataires par année d'« événements-RQAP »

Année d'« événements-RQAP »	Prestataires
2007	112 900
2008	116 900
2009	115 600
2010	114 300
2011	114 800
2012	115 000

6.1.2 Le choix de l'option

À partir des informations cumulées pour les années d'événements 2006 et 2007, il est anticipé que le régime de base est utilisé pour 73,4 % des « naissances-RQAP » et 64,4 % des « adoptions-RQAP ». Cela signifie que le régime particulier est utilisé pour 26,6 % « naissances-RQAP » et 35,6 % des « adoptions-RQAP ».

Le choix de l'option est influencé par la présence ou non de la mère en tant que prestataire et son statut en tant que salariée ou travailleuse autonome. Les hypothèses plus détaillées sont présentées à l'annexe 2.

6.1.3 La durée des prestations

Les statistiques mensuelles des « événements-RQAP » de janvier 2006 à mai 2007 ont été analysées afin de déterminer les hypothèses sur la durée des prestations. La relative stabilité de l'expérience enregistrée permet d'attribuer une forte crédibilité aux résultats obtenus. Le tableau 7 présente l'hypothèse globale retenue à l'égard de la durée des prestations du RQAP pour les naissances et les adoptions.

Tableau 7 – Durée des prestations par « événement-RQAP »

Événements	Options	Durée
Naissance	Régime de base	51,8 semaines
	Régime particulier	35,0 semaines
Adoption	Régime de base	36,1 semaines
	Régime particulier	24,6 semaines

De plus, des hypothèses de partage de prestations entre les deux parents ont été élaborées à partir de ces mêmes informations. La durée des prestations est influencée par la présence ou non de la mère en tant que prestataire et son statut en tant que salariée ou travailleuse autonome. Les hypothèses plus détaillées sont présentées à l'annexe 2.

6.1.4 Le niveau des prestations

Selon les statistiques compilées par le CGAP à partir des données du MESS, le niveau moyen du RHM des prestataires pour l'année d'événements 2006 s'élève à 620 \$ pour les mères et 810 \$ pour les pères.

L'expérience de l'année 2007 a pu être utilisée pour projeter le niveau du RHM effectif pour les prestataires des événements de cette année. Une modulation du RHM 2007 a été effectuée en fonction du niveau d'utilisation des prestations parentales, ce qui constitue une nouveauté dans l'approche par rapport à la dernière évaluation actuarielle.

Pour les années d'événements 2008 à 2012, une hypothèse de taux d'inflation (voir la section 6.2.2) ajoutée à une hypothèse de taux réel d'augmentation de la rémunération du sous-groupe d'âge représentant une forte proportion des prestataires modulée par sexe a été élaborée.

Le tableau 8 présente l'hypothèse d'augmentation du RHM retenue pour les années 2008 à 2012.

Tableau 8 – Hypothèse d'augmentation du RHM

Année	Femmes	Hommes
2008	2,9 %	2,2 %
2009	3,3 %	2,6 %
2010	3,7 %	3,0 %
2011	3,8 %	3,1 %
2012	3,9 %	3,2 %

6.1.5 La majoration pour faibles revenus et la comptabilisation des revenus concurrents

À partir des informations financières compilées par le CGAP, un volume de majoration de prestations pour faibles revenus et un volume de réduction de prestations reliée à la comptabilisation des revenus concurrents ont été établis pour les années d'événements 2006 et 2007. Ces volumes ont une conséquence inverse sur les prestations payables au RQAP.

Le volume de prestations à l'égard de la majoration pour faibles revenus est estimé à 11 M\$ par année pour l'ensemble de la période de projection.

En ce qui a trait à la comptabilisation des revenus concurrents, le volume de réduction de prestations payables est de 0,42 % des prestations sans application de dispositions concernant la comptabilisation de revenus concurrents. Aux fins d'illustrations, la comptabilisation des revenus concurrents pour l'année d'événements 2008 est de l'ordre de 6,0 M\$.

L'effet net sur le volume de prestations payables est tout de même positif puisque les prestations à l'égard de la majoration pour faibles revenus demeurent supérieures à la comptabilisation des revenus concurrents, et ce, pour l'ensemble de la période de projection.

6.2 Environnement économique

L'environnement économique a une incidence directe sur le volume de rémunération assujettie au prélèvement de la cotisation au RQAP et sur le coût des prestations.

L'analyse des cotisations reçues à l'égard de l'année 2007 permet d'estimer le volume de rémunération assurable pour l'année 2007 à 124,5 G\$. Ce volume de rémunération inclut un paiement non récurrent, relié à la rétroactivité salariale, à des employés de la fonction publique et parapublique du Québec.

L'hypothèse d'augmentation du volume de rémunération assurable pour la période de projection a été établie à partir des trois facteurs suivants :

- la variation attendue du nombre de cotisants;
- le taux d'inflation projeté;
- le taux réel d'augmentation de rémunération.

6.2.1 Variation attendue du nombre de cotisants

La variation du nombre de cotisants au fil des années évolue en fonction, entre autres, de la structure de la population et du taux d'activité de cette population sur le marché du travail. Des projections démographiques sur la population active québécoise effectuées par la Régie des rentes du Québec ont été utilisées. Il est anticipé que l'augmentation annuelle du nombre de cotisants passe de 0,87 % à 0,41 % au cours de la période de projection.

6.2.2 Taux d'inflation projeté

Un taux d'inflation de 2,1 % a été observé en 2007⁶. Le taux prévu pour 2008 est de 1,9 %. Par la suite, le taux d'inflation est estimé atteindre la cible de la Banque du Canada de 2 % à partir de 2009, et ce, pour le reste de la période de projection. Cette hypothèse vise à refléter le contexte économique actuel ainsi que l'objectif de la Banque du Canada de maintenir l'inflation à l'intérieur d'une fourchette cible de 1 % à 3 % jusqu'en 2011⁷.

⁶ Statistique Canada, CANSIM v41693242.

⁷ Déclaration commune du gouvernement du Canada et de la Banque du Canada concernant la reconduction de la cible de maîtrise de l'inflation, novembre 2006.

6.2.3 Taux réel d'augmentation de rémunération

Le taux réel d'augmentation de la rémunération est lié à celui de l'augmentation de la productivité. Il est anticipé que le taux réel d'augmentation annuelle de rémunération passe de 0,3 % à 1,2 % au cours de la période de projection.

Le tableau 9 résume l'hypothèse d'augmentation du volume de rémunération assurable.

Tableau 9 – Hypothèse d'augmentation du volume de rémunération assurable

Année	Niveau d'augmentation
2008	2,3 %
2009	3,4 %
2010	3,8 %
2011	4,0 %
2012	3,9 %

Note : Le niveau d'augmentation inférieur de l'année 2008 s'explique en partie par la portion non récurrente de l'ajustement relié à la rétroactivité salariale de 2007 au gouvernement du Québec

6.2.4 Répartition de la rémunération assurable selon le type de revenu

Étant donné que les taux de cotisation varient en fonction du type de cotisant (salarié, employeur ou travailleur autonome), une répartition du volume de rémunération assurable entre le revenu à titre de salarié et le revenu net d'entreprise des travailleurs autonomes doit être établie. Il est estimé que 94,1 % du volume de rémunération assurable provient des salariés alors que 5,9 % provient des revenus nets d'entreprise des travailleurs autonomes, ce qui est en lien avec les informations provenant de RQ.

6.3 Opérations administratives et financières

6.3.1 Les frais d'administration

Le modèle d'affaires du CGAP implique que la majorité des frais d'administration provient des principaux partenaires identifiés par la LAP, soit :

- le MESS pour l'administration du régime (volet admissibilité et versement des prestations);
- RQ pour la perception des cotisations du régime et le traitement fiscal.

Les frais de fonctionnement du CGAP sont également pris en compte.

Les frais de gestion reliés aux activités d'investissement du FAP de la CDP sont déduits des rendements réalisés, de sorte que c'est par l'hypothèse du taux de rendement net des frais d'administration que sont pris en compte les frais de gestion de la CDP.

Les prévisions budgétaires de l'année 2008 du CGAP ont été adoptées pour une somme globale de 47,4 M\$; c'est le montant qui est retenu comme base pour l'hypothèse de la présente évaluation actuarielle concernant les frais d'administration pour 2008.

Pour les années 2009 à 2012, une indexation de 3 % par année à partir de la base des prévisions budgétaires 2008 du CGAP est utilisée.

6.3.2 Le remboursement au gouvernement fédéral

Conformément à l'EFCQ, le gouvernement du Québec doit rembourser au gouvernement fédéral la somme des prestations de maternité, parentales et d'adoption payées en 2006 par le RAE aux prestataires québécois dont la période de prestations a débuté en 2005 ainsi que les frais d'administration afférents.

Selon les informations obtenues, le niveau de remboursement des prestations et des frais d'administration afférents à l'égard de cette entente est de l'ordre de 346,6 M\$. L'ensemble des projections financières effectuées à ce jour pour le RQAP inclut le remboursement au gouvernement fédéral dans les obligations du FAP. Cette hypothèse est transposée dans cette évaluation.

L'EFCQ prévoit, entre autres, que le mécanisme de remboursement doit faire l'objet d'une entente administrative. Les modalités de remboursement n'ont pas encore été convenues entre les deux niveaux de gouvernement. Selon les dernières informations reçues de la part des autorités responsables du dossier pour le gouvernement du Québec, les discussions se poursuivent entre les deux niveaux de gouvernement sur la base d'un remboursement en parts égales, étalé sur une période de cinq ans, sans intérêt et débutant en 2009.

L'hypothèse utilisée à l'égard du remboursement de 346,6 M\$ au gouvernement fédéral est un étalement sur cinq ans, sans intérêt, à raison de 69,3 M\$ payables au 30 juin de chacune des années de 2009 à 2013. À la dernière évaluation actuarielle, la période d'étalement s'échelonnait de 2008 à 2012.

6.3.3 Les taux de cotisation au RQAP

Le CGAP est responsable de fixer annuellement les taux de cotisation au RQAP, sujet à l'approbation du gouvernement. Comme il est indiqué dans la section 4 du présent rapport, les taux de cotisation pour l'année 2009 ont été augmentés de 7,5 %.

Aux fins du présent rapport actuariel, il est considéré que les taux de cotisation du RQAP qui seront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2009 seront maintenus jusqu'à la fin de la période de projection. Les taux de cotisation pour les différents types de cotisants sont les suivants :

- 0,484 % pour les salariés;
- 0,677 % pour les employeurs;
- 0,860 % pour les travailleurs autonomes.

6.4 Rendement du FAP et autre mécanisme financier

Le CGAP a adopté, en décembre 2005, une politique de placement du FAP qui prévoit, entre autres, la répartition du FAP en deux portefeuilles : le *portefeuille-Trésorerie* et le *portefeuille-Réserve*.

Les sommes investies dans le *portefeuille-Réserve* ont été retirées au cours de l'année 2007, soit 50 M\$ le 1^{er} mai 2007 et le solde, de l'ordre de 43 M\$, le 1^{er} novembre 2007. À partir de cette date, toutes les sommes sont investies dans le *portefeuille-Trésorerie*, composé essentiellement du *portefeuille spécialisé Valeurs à court terme*. Le rendement réalisé en 2007 par le FAP dans les portefeuilles spécialisés de la CDP s'établit à 4,17 %.

Le résultat de 2007 inclut la provision déterminée par la CDP concernant les investissements reliés au Papier commercial adossé à des actifs (PCAA). En effet, la provision au 31 décembre 2007 relativement aux titres de PCAA attribuée par la CDP au fonds particulier du FAP totalise 595 000 \$. Cette provision est conforme aux modalités de la réserve du fonds général de la CDP prévues en la matière. L'exposition aux PCAA, en fonction de la répartition qui en a été faite, est de 3 439 600 \$. Plus de précisions apparaissent au Rapport annuel de gestion 2007 du CGAP. En tenant compte de la provision attribuée au FAP à l'égard des PCAA, il est considéré que la part du fonds qui demeure exposée aux PCAA réalisera le même rendement que le reste des sommes investies par le FAP à la CDP.

En utilisant les rendements effectivement réalisés par la CDP au cours du premier semestre de 2008 ainsi que l'hypothèse du rendement du *portefeuille spécialisé Valeurs à court terme* pour les six derniers mois de 2008, un rendement de 3,8 % est anticipé en 2008 pour le FAP.

L'hypothèse de rendement du *portefeuille spécialisé Valeurs à court terme* pour la période de projection a été élaborée, entre autres, à partir de l'estimation de rendement à long terme telle que produite en avril 2008 par la Direction de la recherche et conseil en politique de placement de la CDP.

Compte tenu des projections futures des cotisations et des prestations ainsi que du faible niveau du FAP par rapport aux entrées et aux sorties de fonds, il est anticipé qu'un mécanisme générateur de liquidités devra être utilisé durant certaines périodes. Les modalités du Fonds de financement du ministère des Finances du Québec ont été analysées afin d'estimer un taux d'intérêt sur un éventuel emprunt.

Considérant ces éléments, les revenus de placement du FAP pour les années de 2009 à 2012 sont déterminés sur la base d'un rendement annuel net de frais de 3,6 %. Si des sommes devaient être empruntées pour assumer les besoins de liquidités du FAP, un taux d'intérêt de 4,1 % serait applicable lors de l'utilisation d'un mécanisme générateur de liquidités.

6.5 Sommaire des hypothèses actuarielles

Le tableau 10 résume les principales hypothèses utilisées.

Tableau 10 – Résumé des hypothèses utilisées

Naissances	ISF : 1,70 (2008), 1,675 (2009), 1,65 (2010 - 2012)
Taux de participation au RQAP (naissances)	83 %
Nombre de prestataires reliés aux adoptions	850 par année (710 adoptions)
Choix d'options	Naissance Régime de base : 73,4 % des événements Régime particulier : 26,6 % des événements Adoption Régime de base : 64,4 % des événements Régime particulier : 35,6 % des événements
Durée des prestations	Naissance Régime de base : 51,8 semaines Régime particulier : 35,0 semaines Adoption Régime de base : 36,1 semaines Régime particulier : 24,6 semaines
Augmentation du RHM	Mères : 2008 : 2,9 % 2009 : 3,3 % 2010 : 3,7 % 2011 : 3,8 % 2012 : 3,9 % Pères : 2008 : 2,2 % 2009 : 2,6 % 2010 : 3,0 % 2011 : 3,1 % 2012 : 3,2 %
Effet net de la majoration pour faibles revenus et comptabilisation des revenus concurrents	11 M\$ moins 0,42 % des prestations payables
Augmentation du volume de rémunération assurable	2008 : 2,3 % 2009 : 3,4 % 2010 : 3,8 % 2011 : 4,0 % 2012 : 3,9 %
Frais reliés aux opérations administratives	2008 : budget 2008 du CGAP (47,4 M\$) 2009 + : augmentation de 3,0 %
Remboursement au gouvernement fédéral	Montant global de 346,6 M\$, remboursé en parts égales (69,3 M\$) sur une période de cinq ans, sans intérêt et débutant au 30 juin 2009
Taux de cotisation	2007 à 2009 : taux connus 2010 à 2012 : maintien des taux de cotisation de 2009
Rendement du FAP	2008 : 3,8 % 2009 + : 3,6 %
Taux du mécanisme générateur de liquidités	2008 + : 4,1 %

7. Approche utilisée

Tout comme pour le premier rapport actuariel, l'approche d'évaluation retenue pour le présent rapport s'appuie sur une démarche en deux temps. D'abord, l'établissement de volumes de cotisations et de coûts sur base de cohorte est effectué étant donné que les hypothèses actuarielles sous-jacentes sont établies en fonction d'informations compilées par année civile. Ces volumes de cotisations et de coûts sont ensuite transposés sur base de liquidités en tenant compte, entre autres, des processus administratifs en vigueur et des rythmes différents d'encaissement et de décaissement.

Le processus de remboursement au gouvernement fédéral n'intervient pas de façon directe dans les opérations habituelles du RQAP. Toutefois, il faut en tenir compte à l'égard de la projection de l'ensemble des sorties de fonds du FAP, soit sur la base de liquidités.

7.1 Base de cohorte

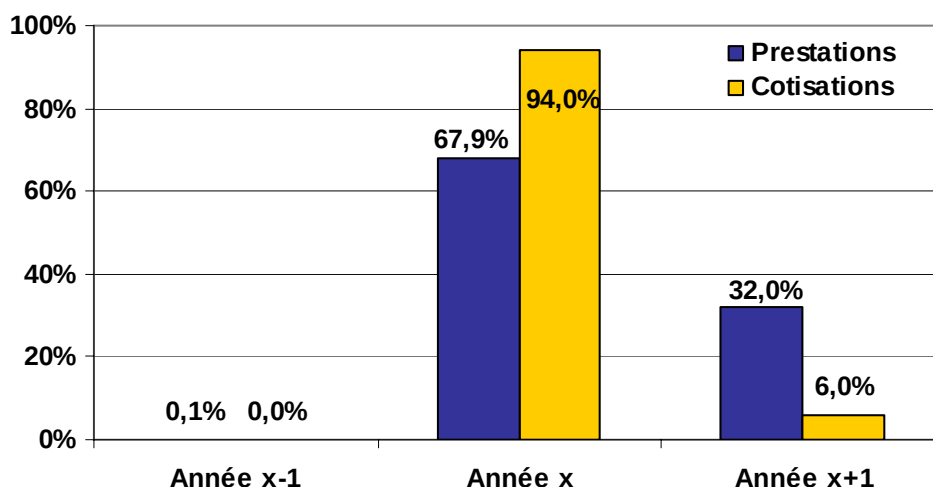
Le principe de la base de cohorte est d'estimer la valeur de l'ensemble des flux financiers reliés à tous les « événements-RQAP » d'une année particulière, et ce, quelle que soit la date où surviennent ces flux financiers. Ainsi, l'établissement du volume de cotisations sur base de cohorte consiste à estimer le niveau de cotisations relié au volume de rémunération assurable attribuable à une année civile en particulier. De la même façon, l'établissement du volume de coûts est établi en fonction des prestations et des frais d'administration générés par les « événements-RQAP » d'une année civile en particulier.

7.2 Base de liquidités

Le principe de la base de liquidités implique la simulation des entrées et des sorties de fonds du FAP en fonction du moment où elles surviennent. Pour répondre à l'objectif de cette évaluation actuarielle, c'est selon cette base que les résultats doivent être divulgués.

C'est donc à partir des volumes établis sur base de cohorte que sont transposées les entrées et les sorties de fonds sur base de liquidités. L'illustration 5 présente le rythme différent d'encaissement et de décaissement des volumes de cotisations et de prestations reliés à la cohorte d'une année civile particulière (identifiée par X) en fonction des hypothèses actuarielles utilisées.

Illustration 5 – Rythme d'encaissement et de décaissement des flux financiers



Ainsi, 94 % du volume de cotisations relié à la rémunération d'une année civile particulière est reçu par le FAP au cours de cette même année; le solde (6 %) est reçu au cours de l'année civile suivante. Quant aux prestations relatives aux « événements-RQAP » d'une année civile particulière, on remarque qu'environ les deux tiers (67,9 %) du volume de prestations sont payés dans cette même année civile et environ le tiers (32,0 %) est déboursé au cours de l'année civile qui suit. Étant donné qu'il est possible de toucher des prestations de maternité avant la naissance de l'enfant, un très faible volume (0,1 %) de prestations sont payées au cours de l'année civile antérieure à l'événement.

Concernant les frais d'administration, l'approche générale retenue consiste à ce que le volume de frais d'administration sur base de liquidités soit le même que sur base de cohorte. Toutefois, pour l'année 2008, les résultats sur base de liquidités tiennent compte d'un montant payé d'avance de l'ordre de 4,3 M\$ qui figure dans les états financiers au 31 décembre 2007 du CGAP⁸. Ainsi, l'hypothèse concernant les sommes qui seront déboursées en 2008 par le FAP à l'égard des frais d'administration correspond au budget adopté par le CGAP pour 2008, soit 47,4 M\$, diminué du montant payé d'avance de 4,3 M\$, donc 43,1 M\$. Pour les années 2009 à 2012, les déboursés sont considérés égaux au budget projeté de l'année respective.

Par ailleurs, les modalités concernant le remboursement au gouvernement fédéral interviennent exclusivement sur cette base de présentation des résultats.

Finalement, la réalité des flux financiers à l'égard des cotisations reçues et des prestations payées jusqu'au 31 juillet 2008 a été appliquée pour les premiers mois de la période de projection.

⁸ Rapport annuel de gestion 2007 du Conseil de gestion de l'assurance parentale.

7.3 Présentation des résultats

Les résultats sur base de cohorte sont présentés à la section 9.1 du rapport actuariel. Ces résultats ont l'avantage de suivre des tendances attendues en fonction uniquement des hypothèses actuarielles reliées directement aux dispositions du RQAP sans l'application de biais reliés à des processus administratifs et au remboursement au gouvernement fédéral.

Les résultats de la présente évaluation sont également exprimés sur une base de liquidités à la section 9.2 pour répondre aux dispositions légales de la LAP. Cette base de présentation intègre les processus administratifs connus ainsi que les modalités de remboursement au gouvernement fédéral. Par exemple, l'année 2009 comptera 53 avances de cotisations de la part de RQ alors que l'année 2011 comptera quant à elle 53 émissions de prestations de la part du MESS. Le point de départ de l'évaluation étant le 31 décembre 2007, une mesure du solde du FAP est effectuée à partir des informations qui ont servi à établir les états financiers du FAP et du CGAP à cette date. L'évaluation du FAP est établie sur base de valeur marchande.

Une analyse de sensibilité des résultats en fonction de différentes variations d'hypothèses est incluse à l'annexe 3.

Finalement, une conciliation des projections actuarielles est effectuée sur la base cohorte et apparaît à l'annexe 4 du rapport. Cette analyse compare les résultats de la présente évaluation avec ceux de l'évaluation actuarielle du RQAP au 31 décembre 2006.

8. Solde du Fonds d'assurance parentale au 31 décembre 2007

Le point de départ des projections actuarielles sur base de liquidités repose sur la situation connue du FAP au 31 décembre 2007. Le FAP est constitué de l'ensemble des instruments financiers nécessaires aux fonctions reliées à l'investissement et à la gestion financière du RQAP. Le tableau 11 montre les composantes du FAP tout en indiquant le niveau de liquidités au 31 décembre 2007. Ces informations proviennent du Rapport mensuel de l'avoir du FAP au 31 décembre 2007 produit par la CDP et des états financiers du FAP et du CGAP au 31 décembre 2007.

Tableau 11 – FAP au 31 décembre 2007 (en M\$)

<i>Portefeuille-Trésorerie (CDP)</i>	169,3 \$
Dépôt à vue (CDP)	30,4 \$
<i>Portefeuille-Réserve (CDP)</i>	0,0 \$
Avances de fonds	10,5 \$
Encaisse	3,6 \$
FAP au 31 décembre 2007	213,8 \$

Le niveau des sommes investies à la CDP tient compte de la provision au 31 décembre 2007 de 595 000 \$ reliée aux investissements dans les PCAA déterminée par la CDP.

Le présent rapport ne projette pas le solde de ces instruments financiers pris individuellement pour les années 2008 à 2012, mais bien le solde global du FAP.

9. Résultats des projections actuarielles

Comme indiqué à la section 7, les résultats sont présentés sur deux bases :

9.1 Base de cohorte

9.2 Base de liquidités

9.1 Résultats sur base de cohorte

Le tableau 12 compare le volume de cotisations relié à la rémunération assurable d'une année civile avec le volume de prestations générées par les « événements-RQAP » de la même année civile (incluant les frais d'administration), et ce, pour les années 2007 à 2012.

Tableau 12 – Projections actuarielles sur base de cohorte (en M\$)

Année	Volume de rémunération assurable	Volume de cotisations	Volume de prestations (incluant les frais d'administration)	Différence entre les volumes de cotisations et de prestations
2007	124 500	1 224,3	1 513,5	-289,2
2008	127 300	1 353,8	1 615,6	-261,8
2009	131 600	1 504,8	1 648,3	-143,5
2010	136 600	1 562,0	1 689,1	-127,1
2011	142 100	1 624,5	1 756,8	-132,3
2012	147 600	1 687,8	1 826,1	-138,3

Selon les hypothèses actuarielles retenues, on remarque que les volumes de prestations et de frais d'administration sont supérieurs à ceux des cotisations, et ce, pour toutes les années de projection. L'écart diminue sensiblement pour l'année 2009 en raison, entre autres, de l'augmentation de 7,5 % des taux de cotisation applicables à partir du 1^{er} janvier 2009. En considérant le maintien des taux de cotisation au niveau de 2009 pour les années suivantes, le rythme d'accroissement du volume de prestations est supérieur à l'augmentation du volume de cotisations générées par la rémunération assurable pour les années 2011 et suivantes, de sorte que la différence entre les deux montants continue d'augmenter et atteint 138 M\$ pour l'année d'événements 2012.

Exprimé en proportion de la rémunération assurable, le coût estimé du RQAP (prestations et frais d'administration) des années 2009 à 2012 est de l'ordre de 1,24 % (moyenne pondérée de la clientèle des salariés et des travailleurs autonomes).

9.2 Résultats sur base de liquidités

Les projections des entrées de fonds, des sorties de fonds et de l'effet sur le FAP sont réalisées en fonction de l'année où surviennent les flux financiers. Le tableau 13 illustre le résultat de ces projections.

Tableau 13 – Projections actuarielles sur base de liquidités (en M\$)

	2008	2009	2010	2011	2012
Fonds au début de l'année	213,8	11,5	-183,5	-381,5	-621,0
Entrées de fonds					
Cotisations	1 359,0	1 514,9	1 558,6	1 617,2	1 683,9
Revenus de placement	6,6	0	0	0	0
	1 365,6	1 514,9	1 558,6	1 617,2	1 683,9
Sorties de fonds					
Prestations	1 524,8	1 589,8	1 626,7	1 717,2	1 753,3
Remboursement au gouvernement fédéral	0	69,3	69,3	69,3	69,3
Frais d'intérêts	0	2,0	10,3	18,4	27,9
Frais d'administration	43,1*	48,8	50,3	51,8	53,4
	1 567,9	1 709,9	1 756,6	1 856,7	1 903,9
Variation de l'année	-202,3	-195,0	-198,0	-239,5	-220,0
Fonds à la fin de l'année	11,5	-183,5	-381,5	-621,0	-841,0
<i>Nombre de naissances</i>	<i>87 300</i>	<i>86 300</i>	<i>85 400</i>	<i>85 700</i>	<i>85 900</i>
<i>Volume de rémunération assurable (en G\$)</i>	<i>127,3</i>	<i>131,6</i>	<i>136,6</i>	<i>142,1</i>	<i>147,6</i>
<i>Taux de cotisation salariés+employeurs</i>	<i>1,080 %</i>	<i>1,161 %</i>	<i>1,161 %</i>	<i>1,161 %</i>	<i>1,161 %</i>
<i>Taux de cotisation travailleurs autonomes</i>	<i>0,800 %</i>	<i>0,860 %</i>	<i>0,860 %</i>	<i>0,860 %</i>	<i>0,860 %</i>

* Le budget adopté par le CGAP pour l'année 2008 est de 47,4 M\$. La somme présentée inclut un ajustement négatif de 4,3 M\$ correspondant à un montant payé d'avance selon les états financiers du CGAP au 31 décembre 2007.

En fonction des hypothèses utilisées, les sorties de fonds sont supérieures aux entrées de fonds pour toutes les années de la projection. Pour l'année 2008, l'écart est de 202 M\$ et le solde projeté du FAP à la fin de l'année est de 11 M\$.

Pour l'année 2009, l'écart projeté entre les sorties et les entrées de fonds est de 195 M\$ en tenant compte du début anticipé du remboursement au gouvernement fédéral. Le solde du FAP devient négatif au cours de cette année et les revenus de placement projetés sont remplacés par des frais d'intérêts, et ce, dès que le mécanisme générateur de liquidités est utilisé. Le FAP est prévu être en déficit de liquidités de 183 M\$ au 31 décembre 2009.

Selon l'hypothèse d'un maintien des taux de cotisation de 2009 à l'égard des années 2010 à 2012, la situation financière projetée du FAP se détériorerait annuellement de l'ordre de 220 M\$. Dans ce cas, le FAP serait en déficit de liquidités de 841 M\$ au 31 décembre 2012.

9.3 Analyse de sensibilité des résultats

Les résultats de ces projections financières sont sensibles en fonction de certaines hypothèses utilisées. Une analyse de sensibilité a été effectuée sur des hypothèses ayant une influence significative sur les projections, soit la fécondité, le taux de participation, la présence des pères en tant que prestataires, l'utilisation du régime de base par rapport au régime particulier, l'utilisation des prestations parentales et le volume de rémunération assurable. Cette analyse a été effectuée tant sur la base de cohorte que sur la base de liquidités. Les résultats de l'analyse de sensibilité sont présentés à l'annexe 3.

Les résultats sur base de liquidités sont également fortement influencés par l'hypothèse concernant les modalités de remboursement au gouvernement fédéral. Un test de sensibilité est d'ailleurs présenté à l'annexe 3 où un scénario de remboursement plus rapide est analysé.

10. Facteurs de risque

Le RQAP est soumis à différents risques financiers, lesquels sont susceptibles d'affecter la situation financière du régime de façon plus ou moins importante. De plus, les hypothèses actuarielles utilisées ont été établies selon une approche « meilleure estimation », de sorte qu'aucune marge explicite de conservatisme n'est ajoutée dans les hypothèses.

10.1 L'expérience du régime

L'expérience à l'égard du coût des prestations est sans contredit le risque financier le plus significatif. Différents facteurs, notamment le nombre de naissances, le taux de participation et le comportement des prestataires, affectent directement le coût des prestations, tant au niveau du nombre que du coût de chacun des « événements-RQAP ». Aux fins d'illustration, une différence de 1 000 naissances enregistrées au Québec par rapport à l'hypothèse entraîne une variation de coût annuel de l'ordre de 18 M\$ au régime.

Les conditions du marché du travail ont également une incidence sur le coût des prestations du RQAP. Par exemple, une variation des taux de chômage et des taux d'activité pourrait influencer le taux de participation au RQAP. Le niveau des prestations peut également varier selon les conditions du marché du travail en matière de rémunération. La propension des pères à se prévaloir du congé de paternité peut aussi influencer le coût des prestations puisque ceux-ci ont droit à des prestations non transférables à leur conjointe.

L'analyse du comportement des prestataires du RQAP des dix-sept premiers mois d'événements a permis d'accumuler une expérience crédible étant donné le nombre élevé de prestataires. La volatilité à l'égard du coût des prestations s'en trouve considérablement réduite en comparaison avec les premières projections de coût du RQAP. Il n'en demeure pas moins que ce facteur de risque, qui considère la variation de la fécondité, demeure le plus élevé de l'ensemble des risques financiers auxquels fait face le RQAP. L'analyse de sensibilité présentée à l'annexe 3 illustre cette volatilité à l'égard de l'expérience du régime selon différents facteurs significatifs.

10.2 L'environnement économique

La situation économique représente également un risque potentiel étant donné son importance significative sur le développement du volume de la rémunération assujettie à la cotisation du RQAP. En effet, une variation du volume de rémunération assurable a un effet direct sur le niveau des cotisations perçues, lesquelles représentent la principale source de revenus du régime. Étant donné son ampleur, le niveau de volatilité du volume de rémunération assurable est quand même relativement faible. Toutefois, une variation de 1 % du volume de rémunération assurable entraîne une différence de l'ordre de 15 M\$ des entrées de fonds au FAP.

La situation économique peut également influencer le taux de participation du RQAP, mais dans une moindre mesure. En effet, les règles d'admissibilité aux prestations RQAP sont peu restrictives, de sorte qu'une variation de l'activité économique peut difficilement exclure une proportion significative de nouveaux parents. Toutefois, le niveau de RHM peut, quant à lui, être davantage influencé.

Depuis les derniers mois, il existe une incertitude à l'égard des prévisions de l'économie québécoise et canadienne et d'un possible ralentissement de cette croissance en lien, entre autres, avec la hausse du prix du pétrole et des denrées alimentaires, la montée rapide du dollar canadien par rapport au dollar américain et la pression des entreprises manufacturières qui sont en compétition avec les pays émergents. Cette situation doit être suivie de près au cours des prochains mois.

L'analyse de sensibilité présentée à l'annexe 3 illustre cette volatilité à l'égard du volume de rémunération assurable.

10.3 Le délai d'intervention

Un autre risque a trait au délai pour la modification des taux de cotisation. En vertu des dispositions du RQAP, les taux sont applicables par année civile. Le règlement sur les taux de cotisations doit être publié dans la Gazette officielle avant le 15 septembre de l'année précédant l'entrée en vigueur des nouveaux taux de cotisation. En tenant compte des délais de prépublication de 45 jours et des travaux d'analyse requis avant la décision du conseil d'administration du CGAP, la révision des taux de cotisation pour l'année civile suivante doit donc être faite à partir de l'analyse des informations de l'année civile antérieure, de sorte que le délai de reconnaissance d'une nouvelle tendance dans l'expérience du régime ne peut se refléter qu'à compter de la deuxième année qui suit l'avènement d'un nouveau comportement. Des mécanismes financiers doivent assurer le maintien de la capacité du FAP à répondre à ses obligations financières pendant cette période.

10.4 La performance du FAP

Quant au risque associé au rendement du FAP et aux revenus de placement ainsi réalisés, le faible niveau du FAP par rapport aux entrées et aux sorties de fonds ne peut faire en sorte qu'une variation importante du rendement réalisé influence de façon significative la situation financière globale du régime. Il est important de noter également que, depuis le 1^{er} novembre 2007, toutes les sommes investies dans les portefeuilles spécialisés de la CDP se trouvent dans le *portefeuille spécialisé Valeurs à court terme* dont le niveau de risque est considéré faible.

Comme indiqué à la section 6.4 du présent rapport, le dossier des PCAA révèle maintenant beaucoup moins d'incertitudes sur la situation financière du FAP par son niveau d'exposition de 3,4 M\$ déterminé par la CDP. La provision estimée de 595 000 \$ a déjà été reconnue dans les résultats de l'année 2007.

10.5 Le remboursement au gouvernement fédéral

Les modalités de remboursement de la somme de 346,6 M\$ au gouvernement fédéral ne sont pas encore convenues entre les deux niveaux de gouvernement. Des discussions se poursuivent à ce sujet. Considérant l'ampleur de la somme par rapport au niveau actuel et projeté du FAP, la situation financière du FAP sur la base de liquidités sera fortement influencée par les dispositions reliées au remboursement. L'analyse de sensibilité présentée à l'annexe 3 illustre cette volatilité à l'égard de la modalité de remboursement.

10.6 Le déficit de liquidités du FAP

Les besoins de liquidités du FAP et le délai de mise en place du mécanisme générateur de liquidités sont conditionnés par les modalités de remboursement au gouvernement fédéral à convenir. Toutefois, le FAP deviendrait tout de même en déficit de liquidités en 2009 s'il n'avait pas à rembourser le gouvernement fédéral.

10.7 Les opérations administratives

Finalement, le risque financier à l'égard des opérations administratives est de deux ordres :

- les coûts pour la réalisation des actions par les divers intervenants, soit RQ, le MESS et la CDP. Selon les projections élaborées par le CGAP, les frais d'administration assumés par le FAP après deux années de mise en œuvre se stabiliseront au cours des prochaines années. Un mécanisme d'identification d'objectifs précis, de mesure de la performance et de reddition de comptes a été élaboré dans les ententes de services convenues avec les partenaires du CGAP, afin de bien suivre la situation et de stabiliser la tendance des coûts;
- la capacité des systèmes d'administration de refléter fidèlement l'ensemble des dispositions du RQAP, afin que les prestataires soient en mesure de bénéficier du montant exact des prestations auquel ils ont droit. Différents mécanismes de vérification visent à s'assurer que les systèmes d'administration répondent aux normes gouvernementales en cette matière. Entre autres, le Vérificateur général du Québec procède annuellement, dans le cadre de l'attestation des états financiers du FAP, à une vérification par échantillonnage de dossiers de prestataires. Un processus de vérification interne est en place au MESS. Finalement, le centre de service à la clientèle du RQAP s'assure de procéder à des vérifications de dossiers.

11. Conclusion

Le rapport actuariel fait état de la situation financière du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) au 31 décembre 2007. Il projette les entrées et les sorties de fonds pour les cinq prochaines années, soit de 2008 à 2012, ainsi que les effets sur le Fonds d'assurance parentale (FAP).

Le solde du FAP au 31 décembre 2007 est de 214 M\$. En fonction des hypothèses utilisées, les sorties de fonds sont supérieures aux entrées de fonds pour toutes les années de la projection. L'écart est de 202 M\$ en 2008, de sorte que le solde projeté du FAP est de 11 M\$ au 31 décembre 2008.

Pour l'année 2009, l'écart projeté entre les sorties et les entrées de fonds est de 195 M\$. Le FAP devient en déficit de liquidités au cours de cette année. Le solde projeté du FAP est négatif de 183 M\$ au 31 décembre 2009.

Selon l'hypothèse d'un maintien des taux de cotisation de 2009 à l'égard des années 2010 à 2012, la situation financière projetée du FAP se détériorerait annuellement de l'ordre de 220 M\$. Dans ce cas, le FAP serait en déficit de liquidités de 841 M\$ au 31 décembre 2012.

Il est attendu toutefois que l'écart entre les entrées et les sorties de fonds diminue en 2014, étant donné que le remboursement des sommes au gouvernement fédéral sont prévues cesser en 2013 selon l'hypothèse de modalité de paiement utilisée.

Étant donné le niveau du remboursement au gouvernement fédéral (347 M\$) par rapport au solde projeté du FAP au 31 décembre 2008 (11 M\$), les modalités de remboursement ont un effet significatif sur le niveau de liquidités du FAP. Par ailleurs, si le remboursement des sommes au gouvernement fédéral n'était pas effectué, le FAP deviendrait tout de même négatif en 2009.

Trois incertitudes ayant d'importantes répercussions sur les résultats demeurent :

- la projection du nombre de naissances constitue et demeurera l'hypothèse actuarielle qui a le plus d'influence sur la situation financière du régime;
- la poursuite des discussions entre les deux niveaux de gouvernement concernant les modalités de remboursement au gouvernement fédéral;
- le développement de la situation économique en lien avec le volume projeté de rémunération assurable sujet à la cotisation du RQAP.

Les prochains mois permettront probablement de dissiper certains questionnements à l'égard des deux dernières incertitudes. La prochaine évaluation actuarielle du RQAP au 31 décembre 2008 pourra permettre d'en mesurer davantage les conséquences sur la situation financière projetée du FAP.

12. Opinion actuarielle

La présente opinion actuarielle fait partie intégrante du rapport d'évaluation actuarielle du Régime québécois d'assurance parentale au 31 décembre 2007.

À notre avis, aux fins de la présente évaluation,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses utilisées dont nous assumons la responsabilité sont, dans l'ensemble, appropriées. L'hypothèse à l'égard des modalités de remboursement au gouvernement fédéral a été établie par les autorités responsables, au gouvernement du Québec, des échanges avec le gouvernement fédéral;
- les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

La prochaine évaluation actuarielle du Régime québécois d'assurance parentale au 31 décembre 2008 doit être produite au cours de l'année 2009.

Frédéric Allard, FSA, FICA
Actuaire en chef
Conseil de gestion de l'assurance parentale

Francis Picotte, ASA
Conseil de gestion de l'assurance parentale

11 septembre 2008

13. Remerciements

Les auteurs du document tiennent à remercier monsieur Jacques Bernard ainsi que mesdames Ginette Dion et Andrée Lemelin, de la Direction de la statistique et du soutien aux expérimentations du MESS, qui ont contribué de façon significative à l'extraction et à la validation des données relatives aux prestataires du RQAP.

Annexe 1

Les dispositions du régime

Annexe 1 — Les dispositions du régime

La section 4 du rapport actuariel résume les principales dispositions du RQAP en vigueur au 1^{er} janvier 2008. La présente annexe précise certains aspects particuliers de ces dispositions.

1. Période de référence

La période de référence est la période considérée pour :

- établir l'admissibilité de la personne au RQAP;
- calculer les prestations.

La période de référence varie selon le type de revenu considéré pour le calcul des prestations du RQAP.

Tableau 14 – Période de référence selon le type de revenu considéré

Revenu considéré	Période de référence
Revenu d'emploi uniquement	52 semaines qui précèdent la période de prestations
Revenu d'entreprise au cours de l'année civile antérieure et/ou revenu d'emploi	L'année civile antérieure à la période de prestations
Revenu d'entreprise pour l'année courante seulement	L'année civile courante (estimation des revenus)

La période de référence peut être prolongée jusqu'à 104 semaines, lorsque la personne démontre qu'elle était dans l'impossibilité d'avoir un revenu assurable pour l'un des motifs suivants :

- maladie, blessure, mise en quarantaine ou grossesse;
- détention dans une prison, un pénitencier ou une autre institution de même nature;
- prestations d'emploi en vertu d'un régime établi par la Loi sur l'assurance-emploi ou d'une mesure d'aide à l'emploi mise en œuvre par Emploi Québec;
- prestations en vertu du RQAP ou du RAE aux fins de versement de prestations liées à la venue d'un enfant;
- indemnités de la CSST en raison d'une grossesse ou d'allaitement;
- prestations régulières du RAE ou des prestations spéciales en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi;
- autres indemnités visant à remplacer le revenu, tels un accident de la route (SAAQ), un accident de travail (CSST);
- grève ou lock-out.

2. Arrêt de rémunération

La personne qui demande des prestations doit avoir cessé de travailler ou avoir cessé ses activités de TA pour être admissible aux prestations d'assurance parentale.

Une personne dont le revenu provient d'un emploi connaît un arrêt de rémunération lorsque son revenu hebdomadaire habituel est réduit d'au moins 40 %, et ce, sans égard au motif de cette diminution ou de cet arrêt.

Une personne dont le revenu provient d'une entreprise, connaît un arrêt de rémunération lorsqu'elle déclare avoir réduit d'au moins 40 % le temps qu'elle consacre à ses activités d'entreprise. Dans le cas des travailleurs mixtes, l'arrêt de rémunération survient lorsqu'il y a une réduction d'au moins 40 % de son salaire et de ses activités d'entreprise.

3. Période de prestations

La période de prestations est la période à l'intérieur de laquelle des prestations peuvent être payées.

Tableau 15 – Période de prestations selon le type de prestations

Type de prestations	Peut débuter au plus tôt	Se termine au plus tard
Maternité	Naissance	
	16 semaines précédant la semaine prévue de l'accouchement	18 semaines après la semaine de la naissance de l'enfant
	Interruption de grossesse	
	la semaine de l'interruption de grossesse si elle survient à compter de la 20 ^e semaine de gestation	18 semaines après la semaine de l'interruption de grossesse
Paternité	la semaine de la naissance de l'enfant	52 semaines après la semaine de la naissance de l'enfant
Parentales	la semaine de la naissance de l'enfant	52 semaines après la semaine de la naissance de l'enfant
Adoptions	Adoption au Québec	52 semaines suivant la semaine de l'arrivée de l'enfant auprès d'un des parents, en vue de son adoption
	la semaine de l'arrivée de l'enfant auprès d'un des parents, en vue de son adoption	
	Adoption hors Québec	
	2 semaines avant celle de l'arrivée de l'enfant auprès d'un des parents, en vue de son adoption	

Certaines circonstances peuvent permettre de prolonger la période de prestations :

- l'hospitalisation de l'enfant;
- l'accident ou la maladie non reliée à la grossesse d'un parent;
- la présence du parent est requise auprès d'un membre de sa famille, en raison d'une grave maladie ou d'un grave accident;
- le décès d'un parent.

La période de prestations ne peut toutefois pas dépasser la 104^e semaine suivant la semaine de l'arrivée de l'enfant.

4. Majoration pour faible revenu

Les prestations peuvent être majorées d'un montant variant entre 1,70 \$ et 67,00 \$ par semaine pour les ménages dont le revenu familial net est inférieur à 25 921 \$. La prestation majorée ne peut toutefois excéder 80 % du RHM.

Le calcul de cette majoration est effectué en fonction du revenu familial net de l'année d'imposition considéré lors du dépôt de la demande. Ce montant s'ajoute à la prestation de l'un ou l'autre des parents ou à celle des deux parents, en cas de garde partagée.

5. Coordination de la prestation selon certains types de revenu

Comme le RQAP vise le versement de prestations de remplacement de revenu lors de la naissance ou l'adoption d'un enfant, le régime prévoit la réduction de ces prestations si le parent a droit, au cours de la même période, à une autre indemnité de remplacement de revenu ou en cas de retour au travail. Le traitement des sommes reçues ou gagnées pendant la période de prestations varie selon la nature de la rémunération et le type de prestation reçue.

Ainsi, en cours de prestations de paternité, parentales ou d'adoption, les revenus excédant 25 % du montant de la prestation hebdomadaire, ou 50 \$ si le montant de la prestation hebdomadaire est de moins de 200 \$, sont comptabilisés pour réduire les prestations. En cours de prestations de maternité, aucune exclusion n'est appliquée et le revenu gagné réduit d'autant le montant des prestations.

En règle générale, les revenus comptabilisables représentent tout salaire, avantage ou rémunération découlant d'un emploi ainsi que les indemnités versées par la CSST et la SAAQ.

Annexe 2

Les hypothèses actuarielles

Annexe 2 — Les hypothèses actuarielles

Le comportement des prestataires à l'égard du RQAP comporte plusieurs paramètres dont le choix de l'option, la durée de prestations et le partage des prestations parentales entre les parents. Ces paramètres sont conditionnés, entre autres, par la présence de la mère en tant que prestataire du RQAP et le type de rémunération (salaire ou revenu net d'entreprise).

1. Les naissances

Les illustrations 6 à 11 présentent la démarche, à partir du nombre de naissances projetées au Québec au cours d'une année civile, pour estimer le nombre de prestataires ainsi que les durées de prestations de maternité, paternité et parentales. Les « naissances-RQAP » sont réparties selon cinq situations :

- Situation 1 : seulement la mère est prestataire du RQAP;
- Situation 2 : seulement le père est prestataire du RQAP;
- Situation 3 : les deux parents sont prestataires du RQAP et le père est le seul à recevoir des prestations parentales;
- Situation 4 : les deux parents sont prestataires du RQAP et la mère est la seule à recevoir des prestations parentales;
- Situation 5 : les deux parents sont prestataires du RQAP et partagent des prestations parentales.

Illustration 6 – Hypothèses de répartition des naissances selon la présence des parents

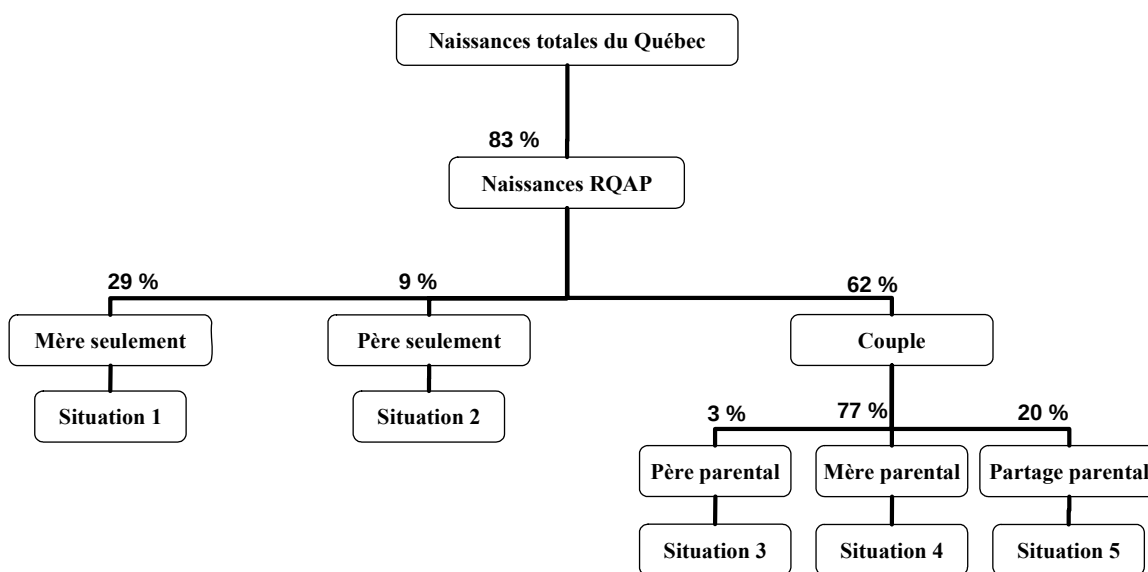


Illustration 7 – Hypothèses situation 1 (mère seulement)

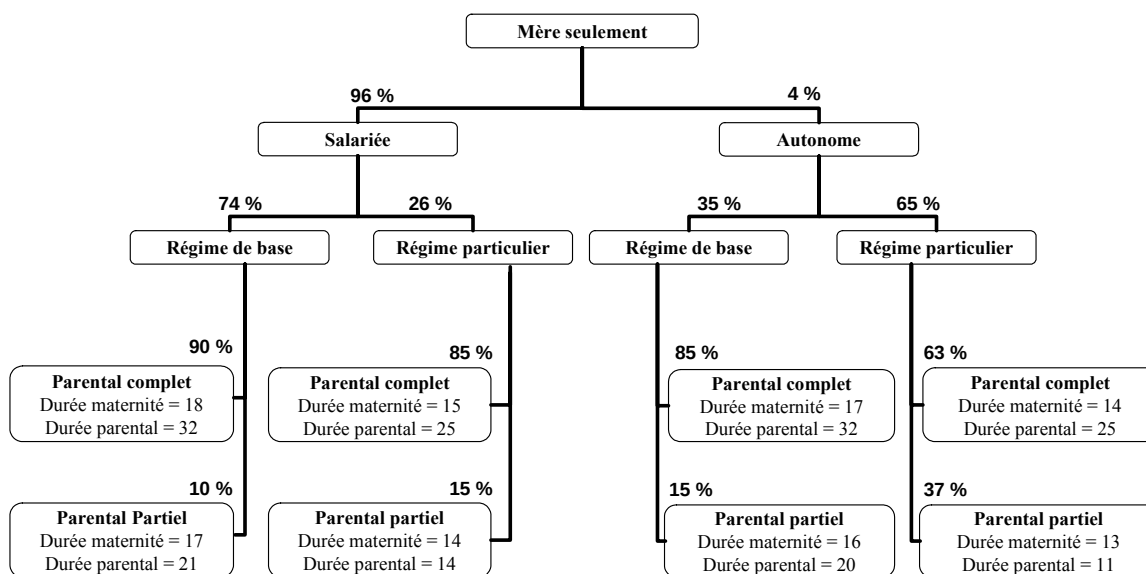


Illustration 8 – Hypothèses situation 2 (père seulement)

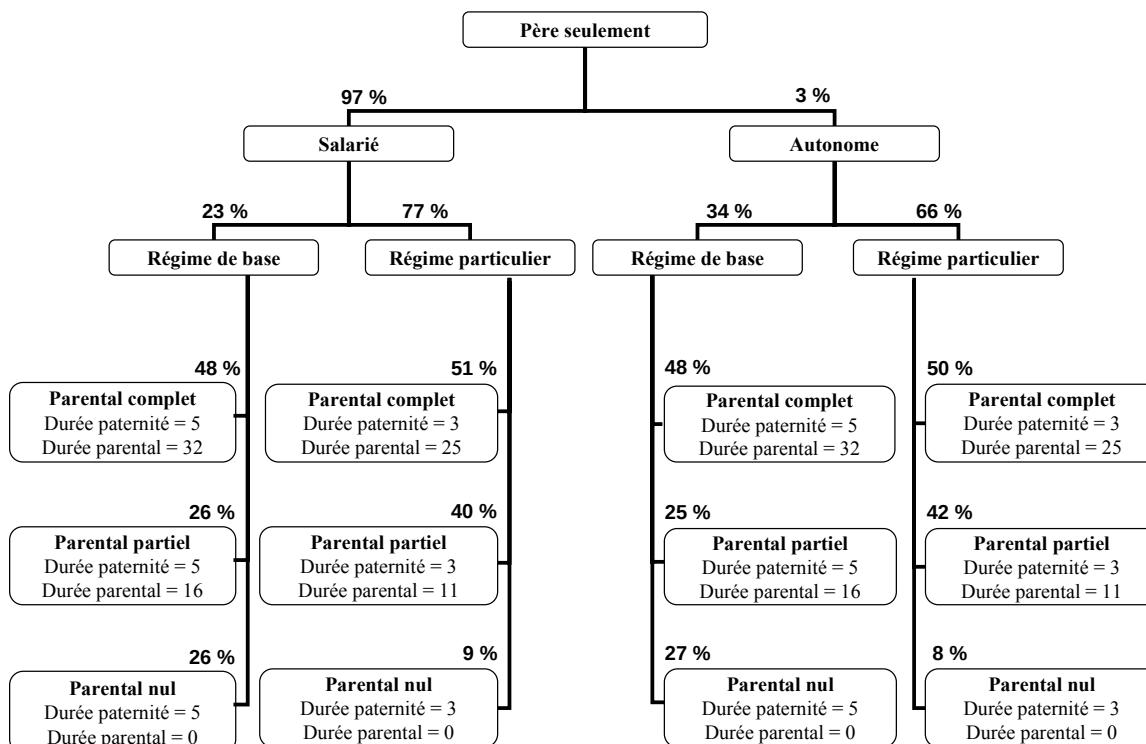


Illustration 9 – Hypothèses situation 3 (couple avec seulement le père qui reçoit du parental)

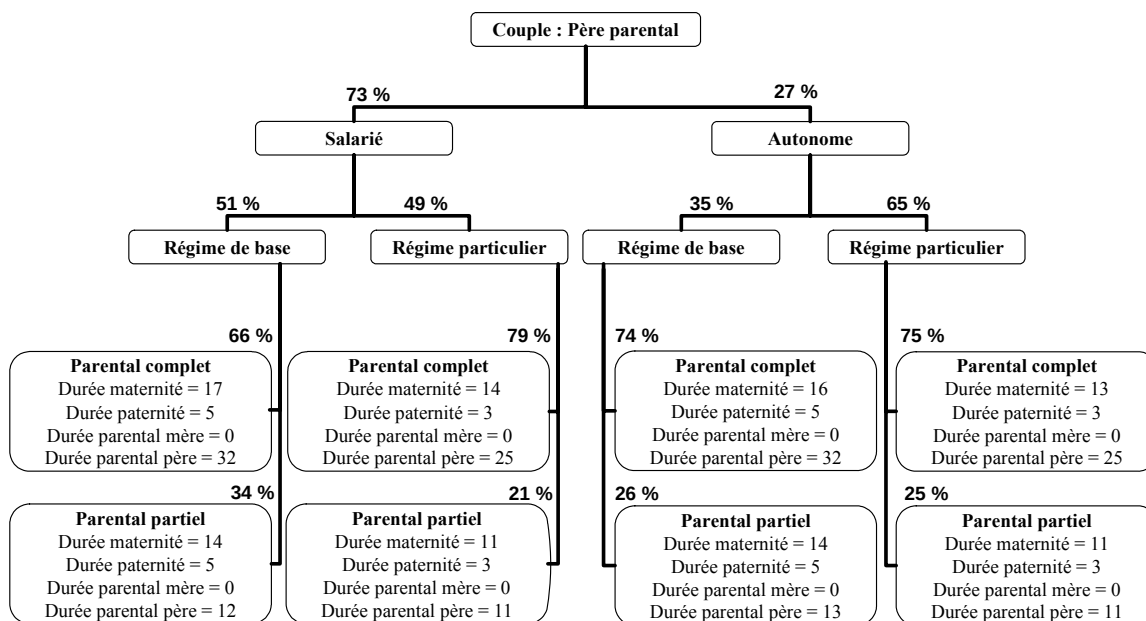


Illustration 10 – Hypothèses situation 4 (couple avec seulement la mère qui reçoit du parental)

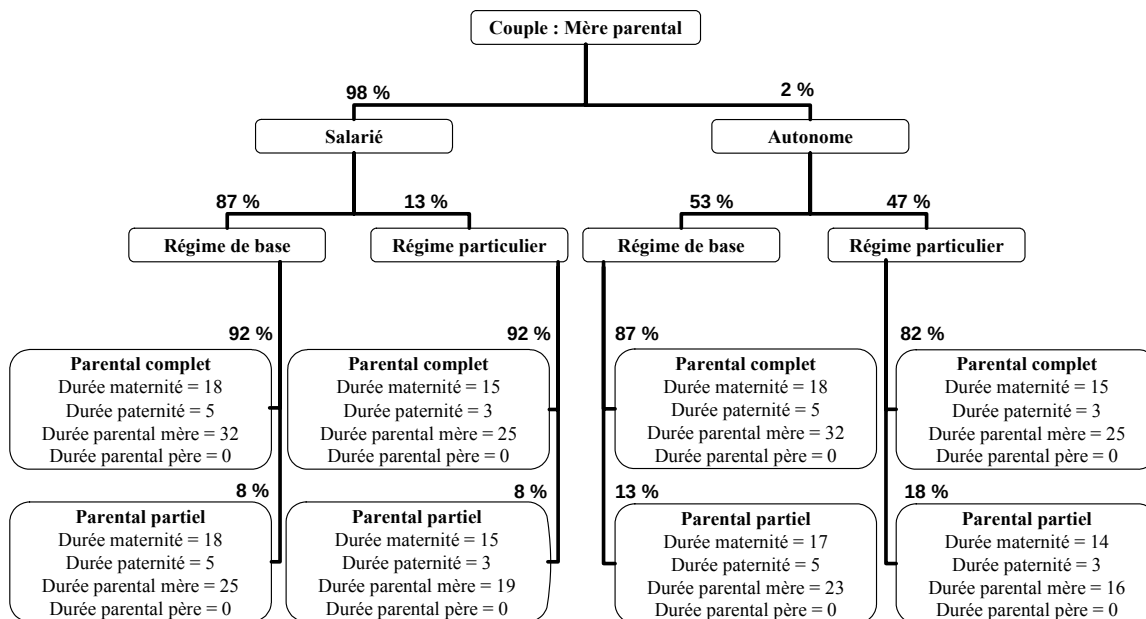
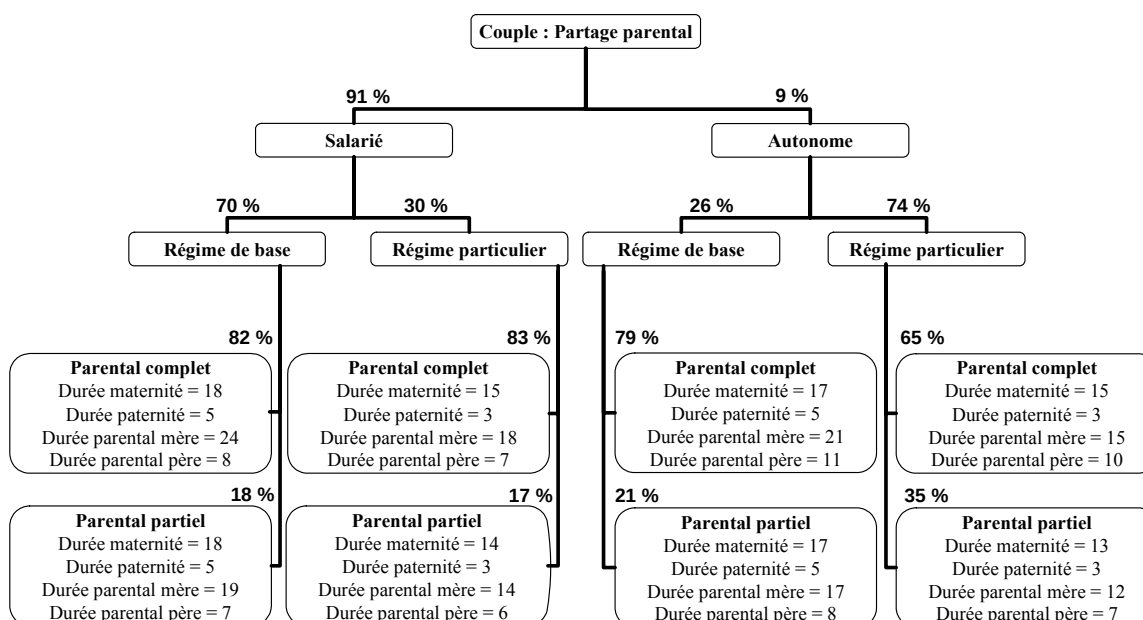


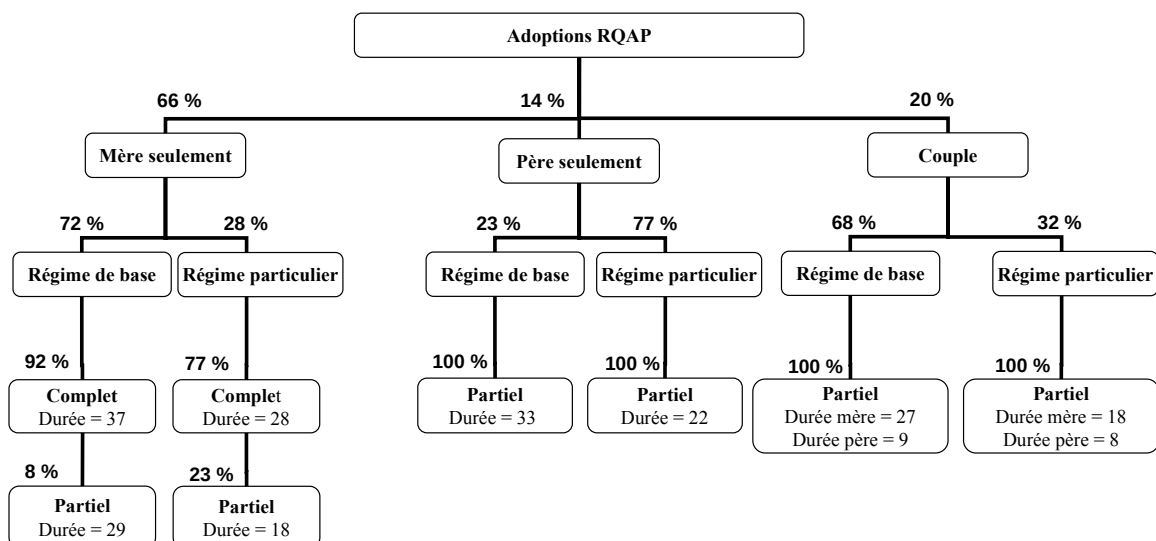
Illustration 11 – Hypothèses situation 5 (couple avec partage du parental)



2. Les adoptions

L'illustration 12 présente les hypothèses actuarielles utilisées concernant le comportement des prestataires à l'égard des « adoptions-RQAP ».

Illustration 12 – Hypothèses comportement – Adoptions



Annexe 3

L'analyse de sensibilité des résultats de l'évaluation actuarielle

Annexe 3 — L'analyse de sensibilité des résultats de l'évaluation actuarielle

Les résultats de l'évaluation actuarielle du RQAP au 31 décembre 2007 se traduisent par une projection d'entrées et de sorties de fonds du FAP sur une période de cinq ans. L'information présentée à la section 9 du rapport a été obtenue à partir des hypothèses actuarielles basées sur la meilleure estimation au sujet des tendances démographiques et économiques pour cette période de projection, en plus de l'hypothèse du gouvernement du Québec concernant les modalités de remboursement des sommes au gouvernement fédéral. Les tests de sensibilité ont été réalisés en utilisant des hypothèses qui, lorsqu'elles sont modifiées raisonnablement, ont un effet sur les projections financières du FAP.

Autant la durée de la période de projection que le nombre d'hypothèses requises font en sorte que les résultats futurs réels n'évolueront pas tout à fait comme les hypothèses basées sur la meilleure estimation. Des tests de sensibilité ont été effectués tant sur la base de cohorte que sur la base de liquidités en utilisant différentes hypothèses sur les événements reliés aux naissances exclusivement, et ce, aux fins d'alléger la description et du fait que les naissances représentent 99 % de l'ensemble des « événements-RQAP ».

Pour chacun des tests de sensibilité, une seule hypothèse est modifiée et les autres sont maintenues à leur meilleure estimation. Deux analyses ont été effectuées à l'égard de chacune des hypothèses, à l'exception de la modalité de remboursement du gouvernement fédéral, qui n'a été assujettie qu'à une seule analyse.

Il est à noter que l'effet observé dans un test ne peut être combiné à l'effet d'un ou de plusieurs autres tests, puisqu'il existe, entre les hypothèses, plusieurs interrelations qui pourraient réduire ou augmenter l'effet de ces tests. L'effet cumulatif de deux ou de plusieurs tests de variations d'hypothèses n'équivaut donc pas nécessairement à la somme des effets pris isolément.

Chacune de ces analyses de tests de sensibilité a été classée suivant un scénario à « coûts faibles » ou à « coûts élevés ». Dans un scénario à « coûts faibles », les hypothèses ont pour effet de réduire les sorties de fonds du FAP ou d'augmenter les entrées de fonds au FAP; bref, augmenter le niveau attendu du FAP à la fin de la période de projection. Dans un scénario à « coûts élevés », les hypothèses ont pour effet d'augmenter les sorties de fonds du FAP ou de diminuer les entrées de fonds au FAP; bref, diminuer le niveau attendu du FAP à la fin de la période de projection.

Les résultats sont exprimés de deux façons :

- en fonction de l'écart moyen entre les volumes de cotisations et de prestations (incluant les frais d'administration) établis sur base de cohorte pour la période de 2008 à 2012;
- en fonction du solde projeté du FAP à la fin de la période de projection, soit le 31 décembre 2012.

Le tableau 16 résume les hypothèses utilisées lors des analyses de sensibilité. Il est suivi d'une brève description de la modification de chacune des hypothèses. Finalement, un tableau dresse un sommaire des résultats des tests de sensibilité.

Tableau 16 – Hypothèses utilisées pour les tests de sensibilité

Hypothèses	Coûts faibles	Meilleure estimation	Coûts élevés
1. Fécondité	Décroissance de l'ISF à 1,55 en 2012	ISF de 1,70 en 2008 et qui atteint 1,65 en 2010	Croissance de l'ISF à 1,85 en 2012
2. Taux de participation	81 %	83 %	85 %
3. Présence des pères en tant que prestataires	66 %	71 %	76 %
4. Utilisation du régime de base par rapport au régime particulier (naissances)	70,4 %	73,4 %	76,4 %
5. Utilisation des prestations parentales	Diminution de 2 semaines	Utilisation parentale selon la meilleure estimation	Augmentation jusqu'à 2 semaines
6. Volume de rémunération assurable	Augmentation de la hausse de rémunération annuelle de 0,5 %	2008 : 2,3 % 2009-2012 : Hausse moyenne de 3,80 %	Diminution de la hausse de rémunération annuelle de 0,5 %
7. Modalités de remboursement au gouvernement fédéral	-----	Étalement du remboursement sur cinq ans sans intérêt à partir du 30/6/2009	Remboursement intégral sans intérêt au 30/6/2009

1. Fécondité

Comme indiqué dans la section 10, une des hypothèses les plus significantes sur la situation projetée du FAP est le nombre de naissances attendues au Québec. L'hypothèse de meilleure estimation retenue aux fins de l'évaluation utilise un ISF moyen terme de 1,65 pour les années 2010 à 2012. L'ISF est de 1,70 et de 1,675 pour les années 2008 et 2009 respectivement.

L'analyse du scénario à « coûts faibles » utilise une hypothèse de décroissance graduelle de l'ISF de 1,67 en 2008 à 1,55 en 2012. Aux fins de comparaison, le nombre de naissances attendues en 2012 avec un ISF de 1,55 est de 80 700 par rapport à 85 900 avec un ISF de 1,65. Ce scénario à « coûts faibles » simule l'effet temporaire de l'augmentation connue de l'ISF au cours des dernières années, plus particulièrement depuis 2005.

L'analyse du scénario à « coûts élevés » utilise une hypothèse de croissance graduelle de l'ISF de 1,73 en 2008 à 1,85 en 2012. Aux fins de comparaison, le nombre de naissances attendues en 2012 avec un ISF de 1,85 est de 96 300 par rapport à 85 900 avec un ISF de 1,65. Ce scénario à « coûts élevés » simule la continuité de l'augmentation connue de l'ISF au cours des dernières années, plus particulièrement depuis 2005.

2. Taux de participation

Le taux de participation pour les naissances correspond au ratio des naissances pour lesquelles des prestations du RQAP ont été versées (« naissances-RQAP ») sur le nombre de naissances totales enregistrées au Québec au cours d'une année. L'hypothèse de meilleure estimation retenue aux fins de l'évaluation utilise un taux de participation de 83 % pour l'ensemble de la période de projection.

L'analyse du scénario à « coûts faibles » utilise une hypothèse de taux de participation de 81 % pour les événements à partir de 2007. Cette hypothèse fait diminuer le nombre de prestataires attendus au RQAP par rapport à l'hypothèse de meilleure estimation.

L'analyse du scénario à « coûts élevés » utilise une hypothèse de taux de participation de 85 % pour les événements à partir de 2007. Cette hypothèse fait augmenter le nombre de prestataires attendus au RQAP par rapport à l'hypothèse de meilleure estimation.

3. Présence des pères en tant que prestataires

L'hypothèse de meilleure estimation retenue aux fins de l'évaluation utilise un taux de présence des pères pour une « naissance-RQAP » de 71 % pour l'ensemble de la période de projection. Une variation de la propension des pères à utiliser les prestations de paternité pourrait ainsi modifier ce taux de présence des pères.

L'analyse du scénario à « coûts faibles » utilise une hypothèse de taux de présence des pères pour une « naissance-RQAP » de 66 % pour les événements à partir de 2007. Cette hypothèse fait diminuer le nombre de prestataires attendus au RQAP par rapport à l'hypothèse de meilleure estimation.

L'analyse du scénario à « coûts élevés » utilise une hypothèse de taux de présence des pères pour une « naissance-RQAP » de 76 % pour les événements à partir de 2007. Cette hypothèse fait augmenter le nombre de prestataires attendus au RQAP par rapport à l'hypothèse de meilleure estimation.

4. L'utilisation du régime de base par rapport au régime particulier

L'hypothèse de meilleure estimation retenue aux fins de l'évaluation est que 73,4 % des « naissances-RQAP » donnent lieu à des prestations selon le régime de base. En fonction des prestations payables globalement, le régime de base offre davantage de prestations, payables toutefois sur une plus longue période qu'en vertu du régime particulier. Une plus forte utilisation du régime de base entraîne donc des sorties de fonds supplémentaires pour le FAP.

L'analyse du scénario à « coûts faibles » projette que 70,4 % des « naissances-RQAP » sont inscrites au régime de base. Les autres, soit 29,6 % des « naissances-RQAP », sont inscrites au régime particulier. Cette hypothèse s'applique pour les événements à partir de 2007.

L'analyse du scénario à « coûts élevés » projette que 76,4 % des « naissances-RQAP » sont inscrites au régime de base. Les autres, soit 23,6 % des « naissances-RQAP », sont inscrites au régime particulier. Cette hypothèse s'applique pour les événements à partir de 2007.

5. L'utilisation des prestations parentales

L'hypothèse de meilleure estimation retenue aux fins de l'évaluation projette des durées de prestations parentales qui varient en fonction, entre autres, du statut du prestataire et de l'option choisie. Selon les hypothèses utilisées, une très forte proportion (85 %) des « événements-RQAP » utilisent complètement les prestations parentales.

L'analyse du scénario à « coûts faibles » projette une période d'utilisation des prestations parentales inférieure de deux semaines pour l'ensemble des « naissances-RQAP ».

L'analyse du scénario à « coûts élevés » projette une période d'utilisation des prestations parentales supérieure jusqu'à deux semaines pour les « naissances-RQAP » dont les parents utilisent partiellement les prestations parentales selon les hypothèses de meilleure estimation.

6. Le volume de rémunération assurable

Le volume projeté de rémunération assurable a une influence sur le niveau anticipé de cotisations au RQAP. L'hypothèse de meilleure estimation retenue aux fins de l'évaluation projette l'augmentation du volume de rémunération à 2,3 % en 2008 et d'une moyenne de 3,8 % pour le reste de la période de projection.

L'analyse du scénario à « coûts faibles » utilise une hypothèse d'augmentation de la rémunération assurable supérieure de 0,5 % à l'hypothèse de meilleure estimation, pour l'ensemble de la période de projection. Cette hypothèse fait augmenter le volume de cotisations attendues au RQAP par rapport à l'hypothèse de meilleure estimation. Une variation de l'environnement économique pourrait ainsi affecter le volume de rémunération assurable.

L'analyse du scénario à « coûts élevés » utilise une hypothèse d'augmentation de la rémunération assurable inférieure de 0,5 % à l'hypothèse de meilleure estimation, pour l'ensemble de la période de projection. Cette hypothèse fait diminuer le volume de cotisations attendues au RQAP par rapport à l'hypothèse de meilleure estimation. Une variation de l'environnement économique pourrait ainsi affecter le volume de rémunération assurable.

Le tableau 17 résume les résultats des tests de sensibilité reliés aux six premières hypothèses choisies ayant un effet financier sur le FAP.

Tableau 17 – Résultats des tests de sensibilité (en M\$)

Hypothèse analysée	Écart moyen entre les volumes de cotisations et de prestations (incluant les frais d'administration) de 2008 à 2012	Solde du FAP au 31 décembre 2012
Résultat de l'évaluation actuarielle	-160,6	-841,0
1. Fécondité – coûts faibles	-104,8	-583,8
1. Fécondité – coûts élevés	-285,8	-1 438,1
2. Taux de participation – coûts faibles	-121,3	-650,5
2. Taux de participation – coûts élevés	-200,0	-1 031,7
3. Présence des pères – coûts faibles	-149,4	-785,8
3. Présence des pères – coûts élevés	-181,6	-943,1
4. Option régime de base – coûts faibles	-150,0	-790,1
4. Option régime de base – coûts élevés	-171,3	-891,9
5. Utilisation des prestations parentales – coûts faibles	-99,2	-548,0
5. Utilisation des prestations parentales – coûts élevés	-169,9	-885,6
6. Volume de rémunération assurable – coûts faibles	-137,2	-722,3
6. Volume de rémunération assurable – coûts élevés	-183,7	-957,7

7. Les modalités de remboursement au gouvernement fédéral

Les modalités de remboursement de la somme de 346,6 M\$ au gouvernement fédéral ne sont pas encore convenues entre les deux niveaux de gouvernement. Des discussions se poursuivent à ce sujet. Considérant l'ampleur de la somme par rapport au niveau actuel et projeté du FAP, la situation financière du FAP sur la base des liquidités sera fortement influencée par les dispositions reliées au remboursement. Toutefois, les résultats sur base de cohorte et les résultats sur base de liquidités reliés aux prestations, aux frais d'administration et aux cotisations demeurent inchangés. En fait, seulement le solde du FAP et les revenus de placements afférents (et les frais d'intérêt, le cas échéant) sont influencés. L'hypothèse utilisée dans l'évaluation actuarielle concernant la modalité est un remboursement en parts égales, étalé sur une période de cinq ans, sans intérêt et débutant le 30 juin 2009.

L'analyse du scénario à « coûts élevés » utilise une hypothèse d'un remboursement intégral de 346,6 M\$ au 30 juin 2009 sans intérêt.

Le tableau 18 exprime le résultat de ce test de sensibilité sur base de liquidités uniquement.

Tableau 18 – Test de sensibilité du remboursement au gouvernement fédéral
Projections actuarielles sur base de liquidités (en M\$)

	2008	2009	2010	2011	2012
Résultats de l'évaluation actuarielle					
Remboursement au gouvernement fédéral	0	69,3	69,3	69,3	69,3
Fonds à la fin de l'année	11,5	-183,5	-381,5	-621,0	-841,0
Test de sensibilité du remboursement au gouvernement fédéral					
Remboursement au gouvernement fédéral	0	346,6	0	0	0
Fonds à la fin de l'année	11,5	-466,6	-605,4	-783,3	-939,3

Annexe 4

La conciliation des projections actuarielles

Annexe 4 — La conciliation des projections actuarielles

Dans la présente annexe, les projections actuarielles effectuées dans le Rapport actuariel du RQAP au 31 décembre 2006 sont conciliées avec les projections actuarielles au 31 décembre 2007. Ce processus permet d'identifier les éléments les plus importants qui expliquent la différence entre ces deux bases d'évaluation. Il est à noter qu'il n'y a pas eu de changements aux dispositions du RQAP depuis la production de la dernière évaluation actuarielle à l'exception de la modification prévue aux taux de cotisation à partir du 1^{er} janvier 2009. C'est donc la mise à jour des hypothèses actuarielles qui explique les différences résiduelles.

La comparaison s'effectue sur la base de cohorte puisqu'elle permet de cibler les effets de la nouvelle disposition et des changements d'hypothèses sans l'application de biais reliés aux processus administratifs et aux modalités de remboursement au gouvernement fédéral. La forte majorité des hypothèses actuarielles sont construites par année d'événements, ce qui s'aligne davantage avec la base de cohorte.

Seules les hypothèses ayant une influence significative sur les résultats ont été retenues pour la conciliation. Par ailleurs, il n'y a pas eu de changement significatif au système de projection actuarielle entre les deux évaluations actuarielles de sorte que cette rubrique n'est pas incluse dans le processus de conciliation.

L'indicateur de l'« Écart moyen entre les volumes de cotisations et de prestations (incluant les frais d'administration) de 2008 à 2012 » est utilisé aux fins de la conciliation. Cet indicateur permet d'apprécier les effets des changements sur la période de projection commune entre les deux évaluations actuarielles.

1. Le changement aux dispositions

Comme indiqué précédemment, seuls les taux de cotisation sont prévus être modifiés à partir de 2009.

1.1 Volume de cotisations

- *Les taux de cotisation* : l'utilisation d'une augmentation de 7,5 % des taux de cotisation applicables au 1^{er} janvier 2009 augmente le volume de cotisations pour l'ensemble des années de projection à partir de 2009 par rapport à l'évaluation actuarielle antérieure.

2. Les changements d'hypothèses

Les principaux changements d'hypothèses qui permettent de concilier les résultats sont reliés au volume de cotisations prévu ou au volume de prestations anticipé. Une brève description des principaux changements est d'abord effectuée et les effets sur les résultats sont présentés à la section suivante.

2.1 Volume de cotisations

- *Le volume de rémunération assurable* : l'expérience de l'année 2007 indique que le volume de rémunération assurable est inférieur d'un peu plus de 1 G\$ par rapport à l'estimation faite lors de l'évaluation actuarielle 2006. Le point de départ de la projection de la rémunération assurable a donc été révisé à la baisse. De plus, les taux de projection de la rémunération assurable des années 2008 à 2010 ont également été révisés à la baisse. Ces deux changements ont pour effet de diminuer le volume de projection de la rémunération assurable pour les prochaines années par rapport à l'évaluation antérieure.

2.2 Volume de prestations

- *Le nombre de naissances* : l'hypothèse du nombre de naissances pour les années 2008 et 2009 a été augmentée de 2 700 et de 1 300 respectivement par rapport à l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2006. Ce changement entraîne une augmentation du volume de prestations pour les années d'événements 2008 et 2009.
- *Le taux de participation* : l'hypothèse du taux de participation a été augmentée de 1 % dans la présente évaluation actuarielle pour atteindre 83 %. Ce changement entraîne une augmentation du volume de prestations pour toutes les années de projection par rapport à l'évaluation antérieure.
- *Le RHM des prestataires* : le niveau des RHM de 2007 a été augmenté en fonction de l'expérience acquise. Toutefois, le taux d'accroissement des RHM pour les années futures a été diminué. Finalement, une modulation des RHM en fonction de l'utilisation des prestations parentales a été effectuée pour la première fois dans cette évaluation actuarielle. Ces modifications ont des effets à la hausse et à la baisse sur les prestations payables. L'effet net de ces modifications entraîne une diminution du volume de prestations.
- *Le comportement des prestataires* : l'analyse des dix-sept premières cohortes mensuelles d'« événements-RQAP » a permis de moduler légèrement les hypothèses concernant le taux de présence des pères comme prestataires du RQAP, le choix du régime ainsi que certaines durées de prestations. L'effet net de ces modifications entraîne une augmentation du volume de prestations.

2.3 Remboursement au gouvernement fédéral

- La modalité de remboursement au gouvernement fédéral a été modifiée par rapport à celle qui a été utilisée pour l'évaluation actuarielle 2006. En effet, la période de remboursement est reportée d'une année et s'échelonne maintenant de 2009 à 2013. Quoique cette modification n'a pas d'influence sur les résultats sur base de cohorte analysés dans la présente annexe, ce changement a un effet sur les revenus de placement et les frais d'intérêts ainsi que sur les soldes projetés du FAP (de l'ordre de 75 M\$ annuellement) établis sur base de liquidités.

3. La conciliation des projections actuarielles

Le tableau 19 concilie les effets sur les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2007 des changements aux dispositions et aux hypothèses par rapport à l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2006. Comme indiqué précédemment, l'indicateur utilisé est l'« Écart moyen entre les volumes de cotisations et de prestations (incluant les frais d'administration) de 2008 à 2012 », soit le même indicateur qui est utilisé dans l'annexe présentant les tests de sensibilité.

Tableau 19 – Conciliation des projections actuarielles

	Écart moyen entre les volumes de cotisations et de prestations (incluant les frais d'administration) de 2008 à 2012
SELON L'ÉVALUATION AU 31 DÉCEMBRE 2006	-160,5 M\$

Changement aux dispositions	Moyenne 2008-2012	Effet net cumulatif
Taux de cotisation	+91,7 M\$	-68,8 M\$
Changements aux hypothèses		
<u>Cotisations</u>		
Masse salariale assurable	-45,7 M\$	-114,5 M\$
<u>Prestations</u>		
Nombre de naissances	-13,9 M\$	-128,4 M\$
Taux de participation	-19,6 M\$	-148,0 M\$
Revenu hebdomadaire moyen	+4,0 M\$	-144,0 M\$
Comportement des prestataires	-16,6 M\$	-160,6 M\$

Total	-0,1 M\$
--------------	-----------------

SELON L'ÉVALUATION AU 31 DÉCEMBRE 2007	-160,6 M\$
---	-------------------

Le tableau 19 permet de constater que l'effet net de l'ensemble des modifications apportées aux dispositions et aux hypothèses entraîne une très faible variation de l'écart moyen entre les volumes de cotisation et de prestations (incluant les frais d'administration) pour les années 2008 à 2012, soit de l'ordre de 0,1 M\$. Il est à noter toutefois qu'étant donné que l'indicateur utilisé prend la moyenne 2008 à 2012, l'effet du changement aux taux de cotisation applicables à partir de 2009 est sous-estimé. En effet, le volume additionnel de cotisations annuelles reliées à l'augmentation de 7,5 % des taux de cotisation est de l'ordre de 115 M\$ pour les années 2009 à 2012.

Rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale au 31 décembre 2007

Visitez notre site Internet
www.cgap.gouv.qc.ca

Bureau de l'actuaire en chef

**Conseil de gestion
de l'assurance
parentale**

Québec 